



FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ
LE CHEMIN VERT

PROJET DE SITE

EAM DU CHEMIN VERT & FOYER DE VIE HELIOS

2024-2028



APEI DU VALENCIENNOIS « LES PAPILLONS BLANCS »
2 A AV DES SPORTS 59410 ANZIN

- VALIDATION CVS : 27/11/24
- VALIDATION CSE : 23/10/24
- VALIDATION CA : 16/10/24



SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
un projet de site	1
Un projet porté par l'association.....	2
Une volonté d'inscrire les résidents dans des logiques de trajectoire	3
Le public accueilli.....	5
Les résidents de l'EAM	5
Les résidents du Foyer de Vie	5
Le processus de préadmission et d'admission	7
L'accueil	7
La participation des résidents	9
L'auto-détermination et la construction du projet individualisé :	9
Le dossier de l'usager informatisé	13
Les modalités de participation	13
Les supports et moyens d'information	15
La citoyenneté.....	16
Le développement durable : une participation écocitoyenne PARTICIPATION au Forum APEI	18
Le consentement et la personne de confiance (annexe 4).....	20
La bienveillance envers la personne accueillie	21
La bientraitance et la lutte contre la maltraitance.....	21
La gestion des événements indésirables.....	22
Les plaintes et réclamation (annexe 5)	22
Démarche Qualité et La gestion des risques	23
La personne qualifiée et la personne de confiance.....	23
Les services offerts.....	25
Le cadre de vie	25
Les activités transversales.....	25
La restauration	29
L'accompagnement socio-éducatif	30
Les soins médicaux et paramédicaux.....	30
La prévention à la santé	32
Le suivi médical.....	33
Le plateau médical	34
L'accès aux soins paramédicaux	34
L'accompagnement psychologique	35
La vie intime, affective et sexuelle.....	35

Programmes de rééducation et de réadaptation.....	37
<i>La dynamique partenariale au service des résidents.....</i>	38
Penser l'inclusion sur le site	38
<i>L'implication des familles dans la vie du site</i>	41
<i>Un site conçu comme un quartier pavillonnaire.....</i>	41
L'EAM du chemin vert	42
.....	45
Le foyer de vie hélios.....	45
L'accueil de jour	47
Le Service Atelier Apprentissage et Accès à l'Autonomie – S4A	47
<i>Les espaces extérieurs.....</i>	49
<i>Les corps de métier.....</i>	51
<i>Organigramme.....</i>	52
<i>Les formations.....</i>	53
<i>La Qualité de Vie et des conditions au Travail.....</i>	53
<i>L'engagement de tous au développement durable</i>	54
<i>La communication</i>	54
Les réunions.....	55
<i>Le dispositif de traçabilité.....</i>	58
<i>La démarche Qualité ET GESTION DES RISQUES</i>	58
Les recommandations des bonnes pratiques professionnelles.....	58
<i>Les évaluations.....</i>	59
La réforme de l'évaluation	59
<i>L'association aujourd'hui.....</i>	61
La vie associative.....	61
Le dispositif associatif.....	61
Les valeurs associatives	62
<i>L'association en évolution.....</i>	64
Les grandes étapes de l'évolution	64
<i>Annexe 1 : identité des établissements.....</i>	93
<i>Annexe 2 : schéma régional et départemental.....</i>	94
<i>Annexe 3 : Projet Eco-citoyenneté</i>	96
<i>Annexe 4 : la personne de confiance.....</i>	108
<i>Annexe 5 : Procédure plaintes et réclamation – FALC.....</i>	111

INTRODUCTION

UN PROJET DE SITE

Un nouveau chapitre dans l'accompagnement de nos résidents

A

u cœur de l'accompagnement que nous menons auprès des personnes en situation de handicap, l'EAM du Chemin Vert et le Foyer de Vie Hélios ont longtemps œuvré de manière indépendante pour offrir des services de qualité, respectant les spécificités et besoins de nos résidents. Cependant, l'évolution des pratiques dans le domaine du handicap et le désir profond d'améliorer constamment notre action nous ont conduits à franchir une étape significative : l'unification de nos forces, de nos expertises et de nos ressources pour former une union solide et cohérente.

La volonté d'établir un projet commun pour l'EAM du Chemin Vert et le Foyer de Vie Hélios représente une vision commune de l'accompagnement centrée sur la personne et une promesse d'amélioration continue. Notre projet de site est le fruit d'une réflexion collective sur les besoins des personnes accompagnées, sur les pratiques professionnelles et sur l'optimisation de nos ressources, qu'elles soient humaines, matérielles ou financières. (Maintien des effectifs par autorités de tutelles)

Les avantages de cette union sont nombreux et concrets. Tout d'abord, elle favorise une transversalité inédite entre les deux établissements, permettant une meilleure coordination et une approche globale de l'accompagnement. Les professionnels de différentes disciplines collaborent plus étroitement, partageant leurs connaissances et compétences pour offrir une réponse adaptée à chaque personne.

En outre, cette approche nous offre une plus grande flexibilité en matière de ressources. Nous pouvons optimiser l'utilisation des infrastructures, des espaces de vie et des équipements, tout en garantissant une répartition équitable des moyens à l'ensemble de nos résidents. Cela renforce notre capacité à innover, à proposer de nouvelles activités et à répondre aux besoins spécifiques de chacun.

Enfin, cette démarche renforce notre capacité à mobiliser et à sensibiliser notre environnement, à créer des partenariats locaux, inter-communaux et nationaux et à participer activement à la construction d'une société inclusive. Le fonctionnement par site favorise la coordination des services et la gestion de nos ressources, ce qui contribue à fluidifier les parcours des personnes accompagnées, la transversalité et les parcours évolutifs (ce qui sera présenté dans la partie le parcours du résident)

Ce projet de site est un engagement envers nos résidents et leurs familles, un engagement envers nos professionnels et un engagement envers la société dans son ensemble. En unissant nos forces, l'EAM du Chemin Vert et le Foyer de Vie Hélios aspirent à être un modèle de collaboration et d'innovation dans le domaine de l'accompagnement des personnes en situation de handicap

Aussi nous avons souhaité de manière collégiale, commencer ce projet de site, par la mise à l'honneur de la personne accueillie, qui est la personne centrale de notre mouvement associatif.

Nous vous invitons à explorer plus en détail notre vision, nos objectifs et nos actions à travers les pages qui suivent et à partager notre enthousiasme pour ce nouveau chapitre passionnant de notre histoire commune.



UN PROJET PORTE PAR L'ASSOCIATION

Au cœur de notre mission, l'APEI du Valenciennois (Association parentale) a toujours placé la solidarité et l'amélioration continue des services proposés afin de venir en aide aux parents pour lesquels la société n'apportait pas de solutions pour l'accompagnement de leurs enfants porteurs de handicap. C'est dans cet esprit que ce projet, réunissant l'EAM du Chemin Vert et le Foyer de Vie Hélios, est porté et promu par l'APEI du Valenciennois.

Cette vision est un exemple puissant de la manière dont l'APEI du Valenciennois œuvre sans relâche pour répondre aux besoins changeants de nos bénéficiaires, des familles et de la société dans son ensemble. Notre engagement envers l'amélioration constante et la qualité des services est au cœur de cette démarche et cette union représente une étape majeure dans la réalisation de cette vision.

L'APEI est fière de jouer le rôle de catalyseur de cette initiative, en encourageant et en facilitant la coopération et la synergie entre l'EAM du Chemin Vert et le Foyer de Vie Hélios. Nous croyons fermement que cette collaboration renforcée permettra une optimisation des ressources et des compétences, au bénéfice de nos résidents. L'APEI soutient pleinement cette approche inclusive, et est déterminée à apporter tout l'appui nécessaire pour la concrétisation de ce projet d'établissement commun.

UNE VOLONTE D'INSCRIRE LES RESIDENTS DANS DES LOGIQUES DE TRAJECTOIRE

Faciliter les trajectoires des résidents : des passerelles pour un accompagnement évolutif

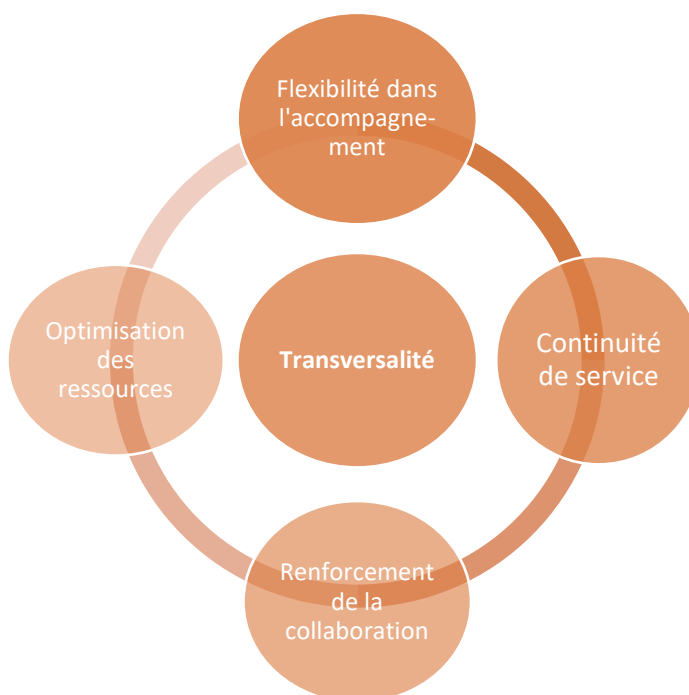
Nous sommes déterminés à garantir que nos résidents puissent bénéficier d'un accompagnement cohérent et évolutif, répondant à leurs besoins changeants. Pour cela, nous avons mis en place des liens solides qui favorisent une transition fluide entre les deux établissements en fonction des problématiques spécifiques de chaque personne accueillie.

La création de ces passerelles répond à une réalité incontournable : les besoins de nos résidents ne sont pas figés, mais évoluent au fil du temps. Dans le passé, une transition d'un établissement à un autre pouvait parfois s'avérer complexe et laborieuse. Désormais, grâce à la cohésion des deux établissements, nous avons établi des protocoles et des processus de communication renforcés pour faciliter ces transitions, tout en préservant la stabilité et le bien-être.

Les passerelles que nous avons créées permettent aux résidents de changer d'établissement en douceur, qu'il s'agisse d'une nécessité temporaire due à une situation particulière ou d'une évolution naturelle de leurs besoins, qu'elle soit dans un sens ou dans un autre. Cette flexibilité accrue nous permet d'offrir un accompagnement plus personnalisé et adapté à chaque étape de leur vie.

Cela signifie que nos résidents bénéficient d'une continuité dans la qualité des services et de l'attention dont ils ont besoin, tout en ayant la possibilité d'explorer de nouvelles opportunités et de rencontrer de nouvelles personnes. Les passerelles renforcent également la collaboration entre les équipes de l'EAM du Chemin Vert et du Foyer de Vie Hélios.

La volonté est de créer un environnement où nos résidents peuvent évoluer, grandir et s'épanouir en toute confiance. Les passerelles entre nos établissements sont un gage de notre engagement à garantir un accompagnement flexible, attentif et cohérent, qui respecte la singularité de chaque individu.



Exemple d'une trajectoire associative



"- Je m'appelle Gilles F. J'habite à Condé sur Escaut et j'ai 39 ans.

Je suis resté au Foyer de Vie Hélios durant 12 ans. J'y ai fait pleins d'activités. J'ai surtout aimé les ateliers piscine et vélo. A Hélios j'aimais donner un coup de main aux lingères. Je les appréciais beaucoup. Dans mon projet, je souhaitais faire des stages et travailler en blanchisserie à Vieux-Condé. On m'a aidé à faire ce projet. Aujourd'hui je suis travailleur à l'ESAT 'Les Ateliers Réunis', je fais beaucoup de choses (nettoyage du mannequin, repassage, pliage). Ce que je préfère le plus c'est nettoyer et ranger. Un jour j'aimerais retourner au Foyer de Vie Hélios pour saluer mes anciens amis. Je vis encore avec ma maman et ma sœur mais je souhaiterais aussi un jour vivre dans un foyer d'hébergement".

UN PROJET DE SITE : POUR QUEL PUBLIC ?

LE PUBLIC ACCUEILLI

A l'EAM du Chemin Vert et au Foyer de Vie Hélios, nous accueillons un public varié, reflétant la diversité des besoins et des parcours de vie des personnes en situation de handicap. Notre mission est d'offrir un accompagnement personnalisé à des individus aux profils uniques. Parmi nos résidents, vous rencontrerez des adultes de tous les âges, avec des handicaps plus ou moins divers, des compétences et des aspirations différentes.

Certains de nos résidents en cours d'autonomie cherchent à développer leurs compétences et leur indépendance. D'autres ont besoin d'un soutien plus intensif pour les activités de la vie quotidienne. Notre engagement est de créer un environnement inclusif où chaque résident peut s'épanouir, trouver sa place et participer pleinement à la vie de la communauté.

LES RESIDENTS DE L'EAM

L'Etablissement d'Accueil Médicalisé accueille 24 adultes (dont 2 places d'accueil temporaire) en situation de handicap mental vieillissant, à partir de 40 ans à l'admission (sauf dérogation), avec une déficience intellectuelle allant de moyenne ou profonde. Les résidents ont une orientation MDPH.

L'objectif de l'accueil temporaire est de venir en aide à un maximum de personnes dans l'attente d'un accueil permanent, des familles et de situations durant des séjours plus ou moins longs lors de problèmes familiaux ou encore pour une période de rupture avec un autre milieu institutionnel. L'accueil temporaire a aussi pour objectif d'intégrer progressivement des résidents vieillissants, accueillis pour le moment sur d'autres structures, et pour lesquels une orientation EAM est préconisée.

LES RESIDENTS DU FOYER DE VIE

Le Foyer de Vie Hélios accueille en internat des adultes à partir de 20 ans (sauf dérogation), souffrant d'un handicap mental et qui ne sont pas ou plus aptes au travail (vieillesse, fatigabilité, perte d'autonomie, etc.), mais qui restent suffisamment autonomes pour se livrer à des occupations quotidiennes et diverses.

Le Foyer de Vie accompagne 40 adultes en internat permanent et est doté 4 places d'urgence.

Nous proposons également un accueil de jour de 25 places, conçu pour recevoir des adultes en situation de handicap, âgées de plus de 18 ans. Il permet d'offrir aux proches aidants et aux familles et une pause temporaire dans leur accompagnement quotidien. Durant cette période, la personne accueillie est prise en charge au sein de notre foyer, lui permettant de bénéficier d'un cadre sécurisé et adapté à ses besoins. Les personnes sont soit réparties sur les quatre maisons, soit affectées au S4A, en fonction des places disponibles et des profils dans la mesure du possible.

LES PERSONNES ACCUEILLIES AU S4A (SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT, D'APPRENTISSAGE ET AIDE A L'AUTONOMIE)

Le service d'accompagnement, d'apprentissage et d'aide à l'autonomie (S4A) constitue une réponse adaptée à l'évolution des besoins et attentes du public accueilli.

La création de cet atelier est venue d'un constat : celui de la nécessité de faire évoluer notre projet de service pour tenir compte de l'évolution du public accueilli.

Ainsi, en 2017 et 2018, avec l'arrivée de 10 personnes supplémentaires en accueil de jour, le fonctionnement actuel atteint ses limites. L'accueil de l'ensemble des personnes en accueil de jour sur les quatre maisons du foyer de vie Hélios n'est plus envisageable.

De plus, nous devons répondre à des besoins différents entre un public jeune (20 – 35 ans) plus nombreux, avec l'obtention d'un agrément de 10 places supplémentaires en accueil de jour, pour des personnes en situation d'amendement Creton en IME, et des résidents présentant des signes de vieillissement de plus en plus prononcés.

Outre la création de cet atelier spécifique à un certain nombre d'accueils de jour, c'est également, toute une réflexion sur le fonctionnement des prochaines années, afin de tenir compte des spécificités de chacun des résidents du foyer de vie qui en découle.

Conçu pour accueillir jusqu'à 12 personnes de l'accueil de jour, le S4A se distingue par sa dynamique plus soutenue et ses activités spécifiques, adaptées à un public plus jeune. Créé dans le but de respecter le rythme et les aspirations de chacun, ce service offre un accompagnement individualisé visant à favoriser l'apprentissage et le développement de l'autonomie des bénéficiaires.

Par le biais d'activités diversifiées et stimulantes, le S4A permet aux personnes accueillies de progresser à leur propre rythme et de participer activement à leur projet de vie.

LE PARCOURS DU RESIDENT AU SEIN DU SITE

LE PROCESSUS DE PREADMISSION ET D'ADMISSION

Une orientation validée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est nécessaire à l'entrée. Suivant la structure d'accueil, l'orientation doit comporter une mention spécifique en fonction de la médicalisation ou non.

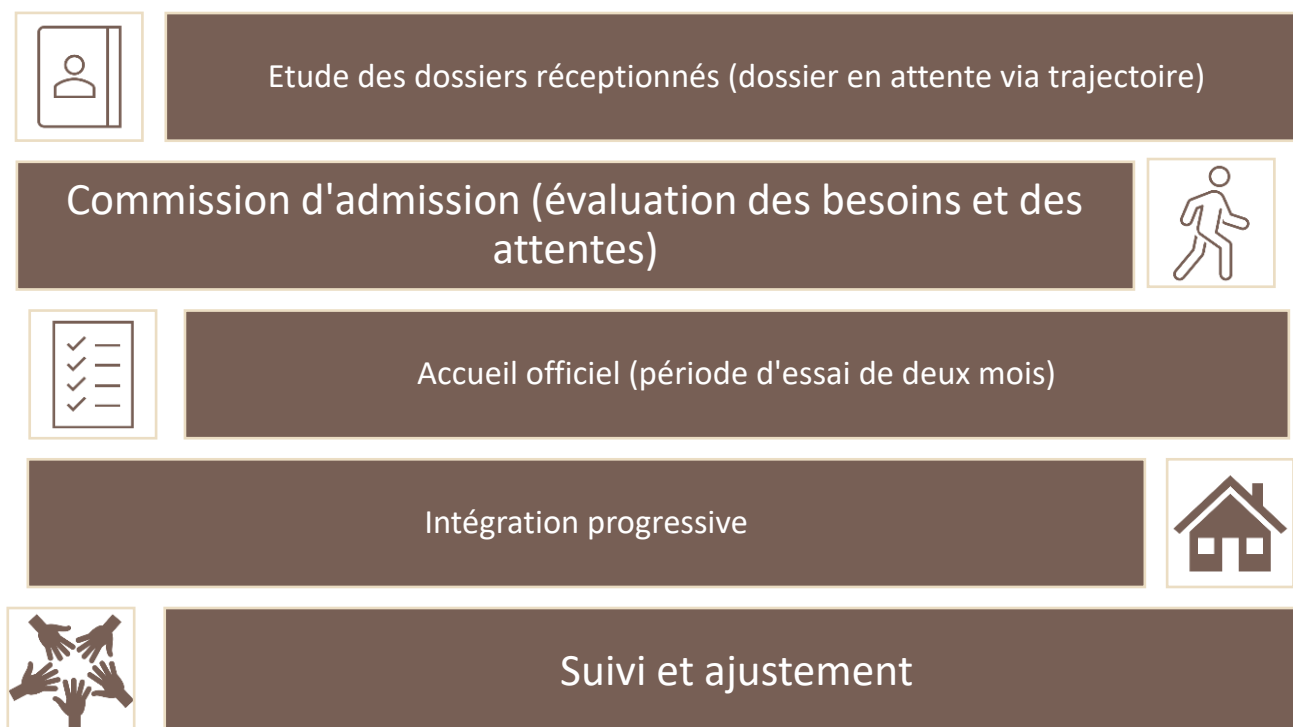
Toute admission fait l'objet d'une période d'essai de deux mois à l'issue de laquelle un bilan est effectué. Les conclusions du bilan peuvent venir confirmer, ou non, l'admission définitive du résident au sein de l'établissement. Si nécessaire, la période d'essai peut être reconduite. Si l'admission n'est pas validée, l'établissement propose une liste d'autres structures internes associatives ou externes plus adaptées.

Sur le Foyer de vie Hélios, nous constatons régulièrement des difficultés d'adaptation et d'intégration, lors des premiers mois, du fait, souvent d'un manque de préparation de la transition de l'IME vers le secteur adulte. Afin de réduire ces freins à l'intégration d'un nouveau résident, certaines actions ont déjà été mises en place (immersions, visite de l'établissement...). Nous avons toutefois souhaité améliorer cette sensibilisation à la transition du secteur enfance au secteur adulte à travers la fiche action n°1.

L'ACCUEIL

L'accueil d'un nouveau résident repose sur l'accompagnement individualisé et respectueux de la personne, visant à créer un environnement chaleureux et inclusif où chaque individu peut s'épanouir. C'est la raison pour laquelle nous développons la pair-aidance avec certains résidents se portant volontaires. L'accueil d'un résident est plus qu'une simple arrivée, c'est le commencement d'un partenariat entre la personne, sa famille et notre équipe professionnelle. Les flux restent très faibles sur les deux établissements. L'accueil peut être déclenché :

- À la suite d'un décès d'un proche ou famille
- Par l'urgence d'une situation
- Par la disponibilité d'une place à la suite d'un départ avec réorientation



A son entrée, le résident se voit remettre les documents de la Loi 2002-2. L'accompagnement est contractualisé par la rédaction d'un contrat de séjour ou d'un Document Individuel de Prise en Charge. Ce document est remis dans les 15 jours qui suivent l'admission. Celui-ci est signé par le Directeur et par la personne accueillie dans le mois suivant son admission.

Un avenant vient préciser dans le délai maximum de six mois les objectifs et les prestations adaptées à la personne, en lien avec le premier projet personnel individualisé.

Une personne de l'équipe éducative est désignée comme « référent » du résident de manière à faciliter la prise de repères. Le coordinateur (Educateur est Co référent en cas d'absence du référent).

La réorientation des personnes accompagnées est une étape importante de leur parcours de vie. Elle peut survenir pour diverses raisons, notamment des besoins évoluant avec le temps. Préparer et anticiper les réorientations est donc essentiel pour assurer une transition fluide et réussie dans le parcours de vie. Ceux-ci seront abordés dans la fiche action N°2.

LA PARTICIPATION DES RESIDENTS

L'AUTO-DETERMINATION ET LA CONSTRUCTION DU PROJET INDIVIDUALISE :

Au cœur de notre engagement envers les résidents de l'EAM et du Foyer de Vie, demeure la certitude que chaque personne que nous accompagnons est unique, avec des besoins et des compétences qui lui sont propres. Notre démarche d'accompagnement commence par la construction d'un projet individuel personnalisé pour chaque personne que nous accueillons.

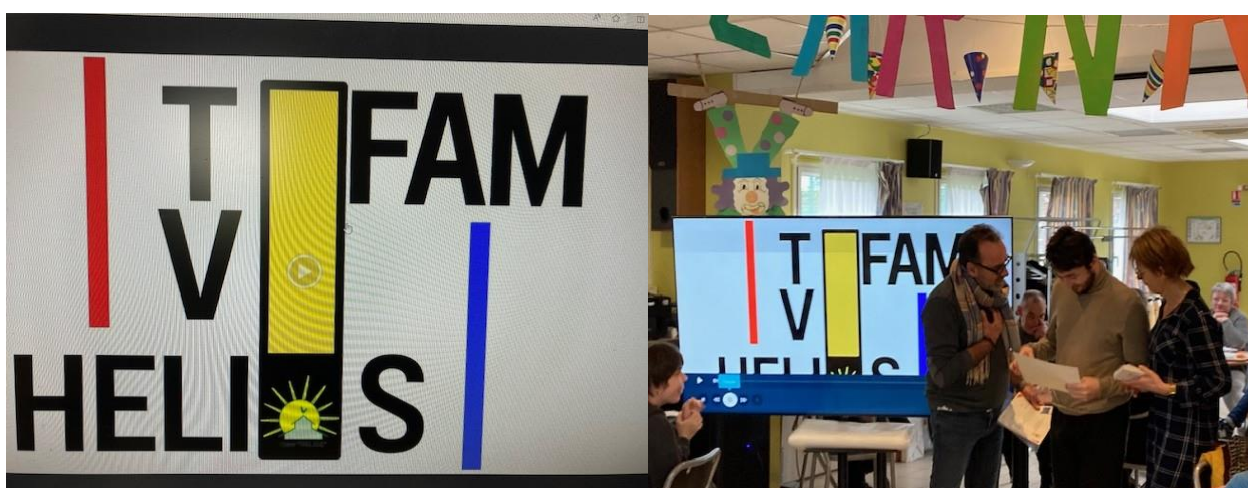
Aussi, malgré les efforts déployés pour élaborer des projets personnalisés adaptés, il est parfois difficile de recueillir pleinement la parole des résidents et de maintenir des objectifs inclusifs dans ces projets. Il est donc nécessaire de trouver des outils adaptés pour favoriser une participation active des résidents. Nous nous attacherons à travailler ce point d'amélioration à travers la fiche action n° 6.

Nos valeurs associatives promeuvent deux principes fondamentaux que sont l'autodétermination et le pouvoir d'agir des résidents accueillis au sein du site. Prendre des décisions et contrôler sa propre vie en fonction de ses propres valeurs et objectifs sont des éléments que nous prenons en total et profonde considération dans nos accompagnements. En respectant ces principes nous favorisons aux résidents l'accès à différents services qui favorisent leur indépendance et leur autonomie.

Il est essentiel de reconnaître que chaque personne en situation de handicap a des besoins et des désirs différents. Le respect de ces aspects permet à chacun de vivre une vie épanouissante et autonome, comme tout à chacun.

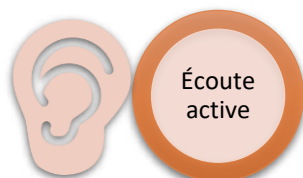
Afin de faciliter l'auto-détermination des personnes accompagnées, nous utilisons différents outils de communication (journal "Nous résidents", Hélios TV, affichages, ...).

Il est essentiel de continuer à rendre accessible tous les documents à destination des résidents. Nous nous engageons à travers une fiche action N° 9 à mener ce travail à terme.





Nous établissons un dialogue ouvert et bienveillant avec les personnes, favorisant une compréhension de leurs aspirations, de leurs préoccupations et de leurs besoins.



Écoute active

Inclusion de la personne



La personne accompagnée est au cœur de son projet. Nous l'encourageons à s'exprimer sur ses désirs, ses objectifs et sur la manière dont elle souhaite être accompagnée. Nous respectons ses choix et ses préférences.

En collaboration avec la personne et, le cas échéant, avec sa famille, nous effectuons une évaluation complète de ses besoins et de ses compétences. Cette étape nous permet de cerner les domaines où une intervention est nécessaire, dans le respect de la personne.



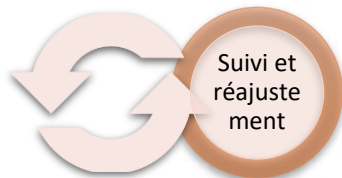
Évaluation

Élaboration du plan d'accompagnement



Sur la base de l'évaluation et des choix de la personne, nous élaborons un plan d'accompagnement individualisé. Ce plan identifie les objectifs à court et à long terme, les activités, les services et les ajustements nécessaires pour soutenir la personne dans son cheminement.

Le projet personnalisé n'est pas figé. Nous réalisons un suivi constant pour évaluer les progrès et les besoins. Les ajustements sont effectués en collaboration avec la personne, assurant ainsi que l'accompagnement reste approprié.



Suivi et réajustement

Participation active de la personne



Nous encourageons la personne à jouer un rôle actif dans la mise en œuvre de son projet individuel. Elle est invitée à s'impliquer dans les activités, à faire des choix et à contribuer à la vie de nos établissements.

Tous les résidents peuvent adhérer à Nous Aussi, et accéder à leur site, facilitant la compréhension des documents officiels : comme conseils de vie sociale, le vote...

Présentation de l'Association « Nous Aussi », par un résident

Nous Aussi existe depuis 2002. L'Association « Nous Aussi » est le porte-parole de toutes les personnes handicapées intellectuelles quels que soient leurs difficultés et là où elles vivent. C'est la seule association nationale d'auto-représentant pour les personnes handicapées intellectuelles en France. Les adhérents de l'Association « Nous Aussi » sont des personnes handicapées intellectuelles. Les membres du Conseil d'administration¹ sont élus parmi les adhérents à l'assemblée générale. « Nous Aussi » a plus de 450 adhérents et 50 délégations locales dans toute la France. « Nous Aussi » agit pour que les décisions qui nous concernent, nous, personnes handicapées intellectuelles, ne soient pas prises sans nous, dans notre vie quotidienne mais aussi dans la construction de la vie politique du handicap.

Notre slogan n'est « Rien pour nous sans nous ! »

Nous agissons pour que les personnes handicapées intellectuelles soient considérées comme des citoyens à part entière. Nous souhaitons aussi, par notre action, changer le regard porté par la société sur le handicap intellectuel.

La délégation de « Nous Aussi » Valenciennes

La délégation existe depuis le 19 juillet 2009. Elle a 15 adhérents. Le délégué local anime les réunions de la délégation. Nous voulons nous faire entendre. Nous voulons les mêmes droits que tout le monde :

- ❖ Droit à la santé*
- ❖ Droit au travail*
- ❖ Droit à la retraite*
- ❖ Être informé*
- ❖ Avoir accès au sport*
- ❖ Avoir accès aux loisirs*
- ❖ Avoir accès à la citoyenneté*

Pour cela nous participons :

- ❖ A des interventions dans les écoles*
- ❖ A des interventions dans les centres de formation*
- ❖ Des sensibilisations S3A (Symbole d'Accueil d'Accompagnement et d'Accessibilité)*
- ❖ A des ateliers Facile à Lire et à Comprendre (FALC)*
- ❖ A des commissions*

Nous sommes des êtres humains et des citoyens, et nous voulons faire partie de la société. Pour nous, c'est important de décider de sa vie. Tout le monde peut décider selon ses capacités. L'auto-détermination c'est être autonome, mais cela ne veut pas dire qu'on n'a pas besoin d'aides. Cela veut dire : « nous aider pour nous faire évoluer ».

¹ Les membres du conseil d'administration sont les personnes qui font le lien entre les établissements et l'organisme gestionnaire. Plusieurs familles sont élues au Conseil d'Administration.

LE DOSSIER DE L'USAGER INFORMATISE

Afin de garantir un accompagnement de qualité et une gestion efficace des informations liées aux résidents, l'APEI a mis en place un système de dossier informatisé intitulé : Imago. Ce dossier constitue un outil essentiel pour la personnalisation de l'accompagnement et la sécurisation des données sensibles.

Il rassemble les informations personnelles, médicales, éducatives, et sociales de chaque résident. Ces données sont traitées avec la plus grande confidentialité. Le dossier informatisé est conçu pour centraliser les éléments clés permettant de construire et de suivre le plan d'accompagnement individuel de chaque résident. Il inclut des informations sur les objectifs, les préférences, les besoins et les ajustements spécifiques. Le dossier informatisé évolue en fonction des besoins du résident. Les données sont régulièrement mises à jour pour refléter les progrès, les ajustements et les changements dans le plan d'accompagnement.

Nous accordons une importance majeure à la sécurité des données dans le cadre du dossier informatisé. Des mesures strictes de protection des données sont mises en place pour garantir la confidentialité et l'intégrité des informations.

Le dossier unique est consultable à tout moment par le résident.

LES MODALITES DE PARTICIPATION

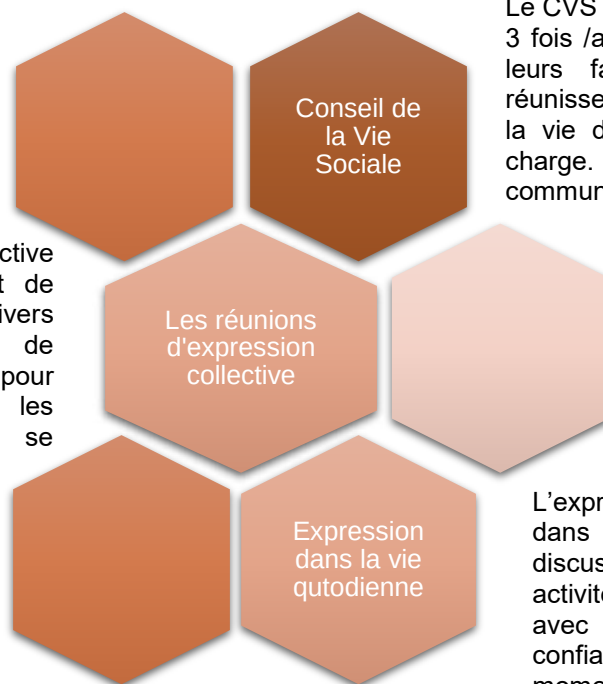
L'importance de proposer plusieurs modalités d'expression et de participation au sein de notre site réside dans la reconnaissance de la diversité des voix et des moyens par lesquels nos résidents peuvent communiquer :

- Plaintes et réclamations,
- Expressions des résidents (différentes réunions existantes,)
- Conseil de Vie Sociale (CVS),

Chaque individu est unique, et par conséquent, leurs capacités d'expression varient. En offrant différentes modalités, telles que la parole, la communication gestuelle, la communication par l'écrit ou encore l'utilisation de technologies d'assistance, nous soutenons la singularité de chacun.

En encourageant ces diverses modalités d'expression, nous créons un environnement inclusif où chaque voix est valorisée et respectée.

La réunion d'expression collective offre un espace d'échange et de dialogue pour discuter de divers sujets liés à la vie au sein de l'établissement, mais également pour recueillir les plaintes et les réclamations. Les résidents se réunissent une fois par semaine.



Le CVS s'organise en réunions au moins 3 fois /an, au cours desquelles les résidents, leurs familles, et les professionnels se réunissent pour discuter de divers sujets liés à la vie de l'établissement et de la prise en charge. Des comptes rendus sont rédigés et communiqués.

L'expression informelle se manifeste dans les échanges spontanés, les discussions autour des repas, les activités partagées, les interactions avec le personnel. Le climat de confiance qui règne favorise ces moments d'expression.

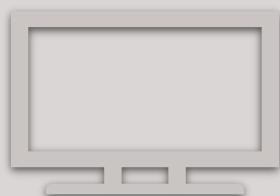


LES SUPPORTS ET MOYENS D'INFORMATION

La diversité des canaux d'information au sein du site est pour nous d'une grande importance. Elle reflète notre engagement à assurer que chaque résident puisse accéder aux informations et aux services de manière adaptée à ses besoins individuels. En offrant une variété de moyens de communication, tels que des réunions d'information, des affichages, des supports écrits, des outils numériques et des interactions personnelles, nous garantissons que chaque résident peut choisir la méthode qui lui convient le mieux. Cela favorise une meilleure compréhension, une plus grande participation et renforce le sentiment d'appartenance.



Le journal mensuel permet aux résidents d'être informé, mais également de diffuser le quotidien et la vie de l'établissement. Les résidents sont pleinement impliqués dans la rédaction de ce journal



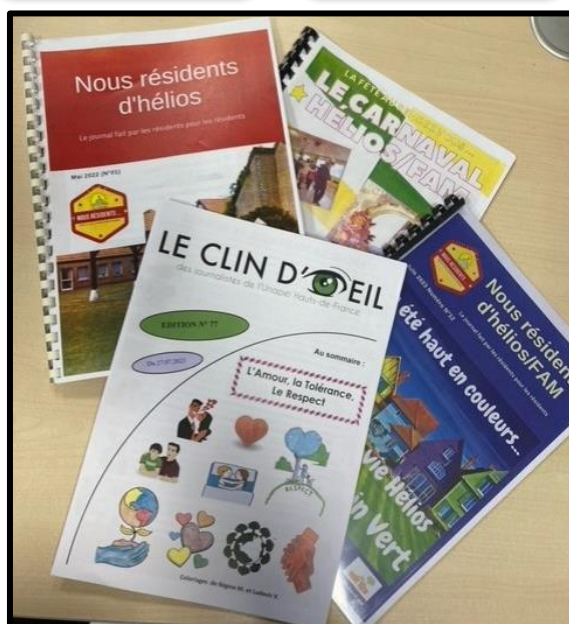
Les supports numériques offrent aux résidents un accès rapide et facile à l'information, à travers des télé.



Les réunions constituent un espace privilégié pour les résidents afin d'échanger, de partager des idées et préoccupations, et de participer à la vie communautaire de l'établissement.



Les échanges informels offrent aux résidents des occasions spontanées de communication et de partage d'informations avec les professionnels et les autres résidents, renforçant ainsi les liens sociaux.



LA CITOYENNETÉ

« Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ».

Loi du 11 Février 2005

L'instauration d'une véritable citoyenneté au sein de notre Foyer de Vie et de notre EAM revêt une importance fondamentale. Nous croyons en la capacité et nous encourageons chaque résident à être un citoyen actif et engagé.

Nous soutenons activement leur participation à la vie citoyenne, que ce soit au sein de notre établissement, dans le quartier ou au-delà. Cette démarche renforce le sentiment d'appartenance, l'estime de soi et permet à nos résidents de contribuer positivement à la société.

En travaillant la citoyenneté, nous façonnons un environnement où l'inclusion, le respect des droits, et l'épanouissement de chacun sont des valeurs essentielles, intégrées dans toutes nos actions et interactions.

(Vidéo inclusion TV Hélios/Fam) <https://www.facebook.com/share/v/8oQRji5dmYVcvJZz/>

Le site d'Hergnies doit continuer à promouvoir la citoyenneté des personnes accompagnées en les encourageant à exprimer leurs choix, leurs besoins et leurs opinions. Favoriser leurs participations à la vie de la communauté et à la prise de décision. Une fiche action N° 7 est programmée pour finaliser ce travail.

Nous travaillons la citoyenneté à travers des activités comme :

Les gestes de premiers secours,



Formation adaptée :Gestes de premiers secours



Ateliers et accompagnement sur le droit de vote



Visite de l'Assemblée Nationale



Démarches administratives :CI , Retrait bancaire.



Nous nous appuyons sur divers supports (ateliers pratiques, FALC, tutos, discussions, etc.) afin d'adapter les approches éducatives aux besoins de notre public. Cette diversité favorise l'ancrage des notions de citoyenneté dans la vie quotidienne en les abordant de manière concrète et accessible.

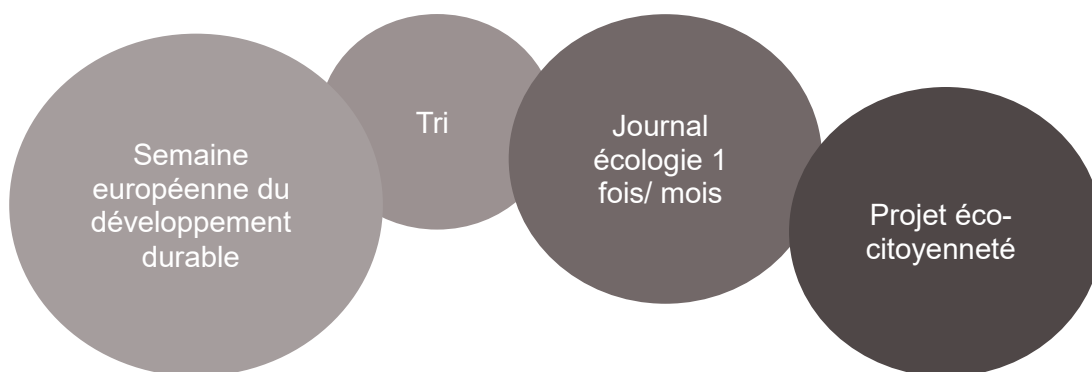
LE DEVELOPPEMENT DURABLE : UNE PARTICIPATION ECOCITOYENNE PARTICIPATION AU FORUM APEI

Notre engagement envers le développement durable et l'écocitoyenneté est profondément ancré dans nos actions. Nous croyons en la responsabilité collective de préserver notre environnement pour les générations futures (Projet Eco-citoyenneté en annexe 3).

Dans cette optique, nous encourageons activement nos résidents à devenir des éco citoyens engagés. Nous mettons en place des initiatives visant à sensibiliser nos résidents aux enjeux environnementaux, à promouvoir des pratiques respectueuses de la nature au sein de notre site et à les encourager à participer à des projets écologiques.

Par cette démarche, nous visons à renforcer leur conscience environnementale, à favoriser leur implication dans la préservation de la planète et à leur offrir des opportunités significatives de contribuer à un avenir durable pour tous.

Voici quelques manifestations organisées en lien avec le développement durable :



SEMAINE DE L'ECO-CITOYENNETE



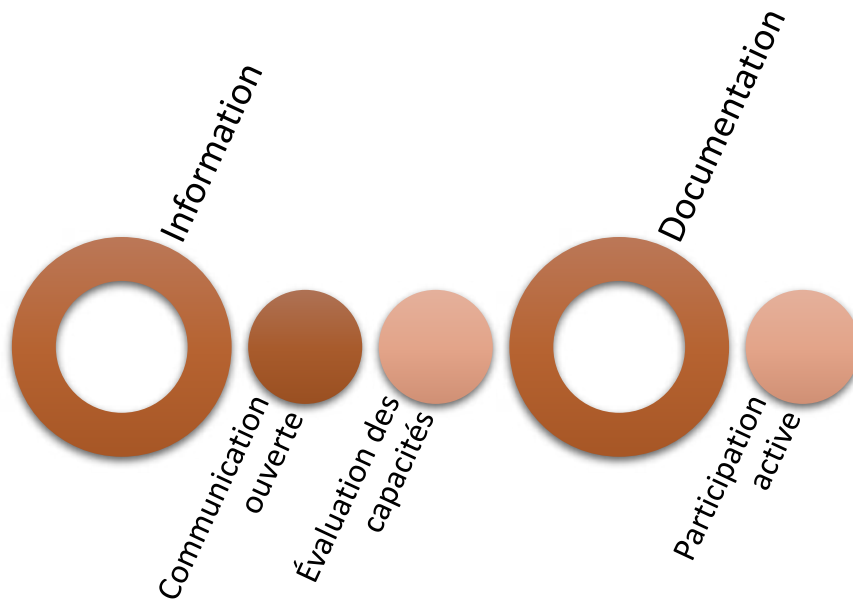
VISITE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE



LE CONSENTEMENT ET LA PERSONNE DE CONFIANCE (ANNEXE 4)

Le respect du consentement des résidents est au cœur de notre approche à l'EAM et au Foyer de Vie. Nous considérons que le consentement éclairé est essentiel pour préserver la dignité, l'autonomie, et le bien-être de chaque personne que nous accompagnons. En alignement avec la Loi du 2 Janvier 2002, nous nous engageons à garantir le respect des droits et de la liberté de choix des résidents.

Le respect du consentement contribue à renforcer la participation active des résidents dans leur propre vie. Il reflète notre engagement à favoriser une approche centrée sur la personne et à garantir que chaque individu puisse exprimer ses choix et ses désirs de manière éclairée et respectée.
WWW.SANTEBD.ORG



LA BIENVEILLANCE ENVERS LA PERSONNE ACCUEILLIE

LA BIENTRAITANCE ET LA LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE

La Loi 2022-2 pose le principe de la bientraitance comme étant au cœur de l'accompagnement des personnes en situation de handicap. La bientraitance implique le respect de la dignité, de l'intégrité, des droits et de la liberté de choix des personnes accompagnées. Elle vise aussi à prévenir et à lutter contre toute forme de maltraitance envers les personnes. Elle impose des mesures pour protéger les personnes vulnérables et pour signaler les abus.

Nous nous engageons fermement à offrir un accompagnement respectueux, bienveillant et centré sur la personne. La bientraitance s'exprime par :

- Le respect de la dignité
- Le respect des droits
- La liberté de choix de chacun

Elle se traduit aussi par une attention constante à la prévention de toute forme de maltraitance et par la mise en place de mécanismes de protection. La prévention de la maltraitance s'effectue grâce aux outils suivants :

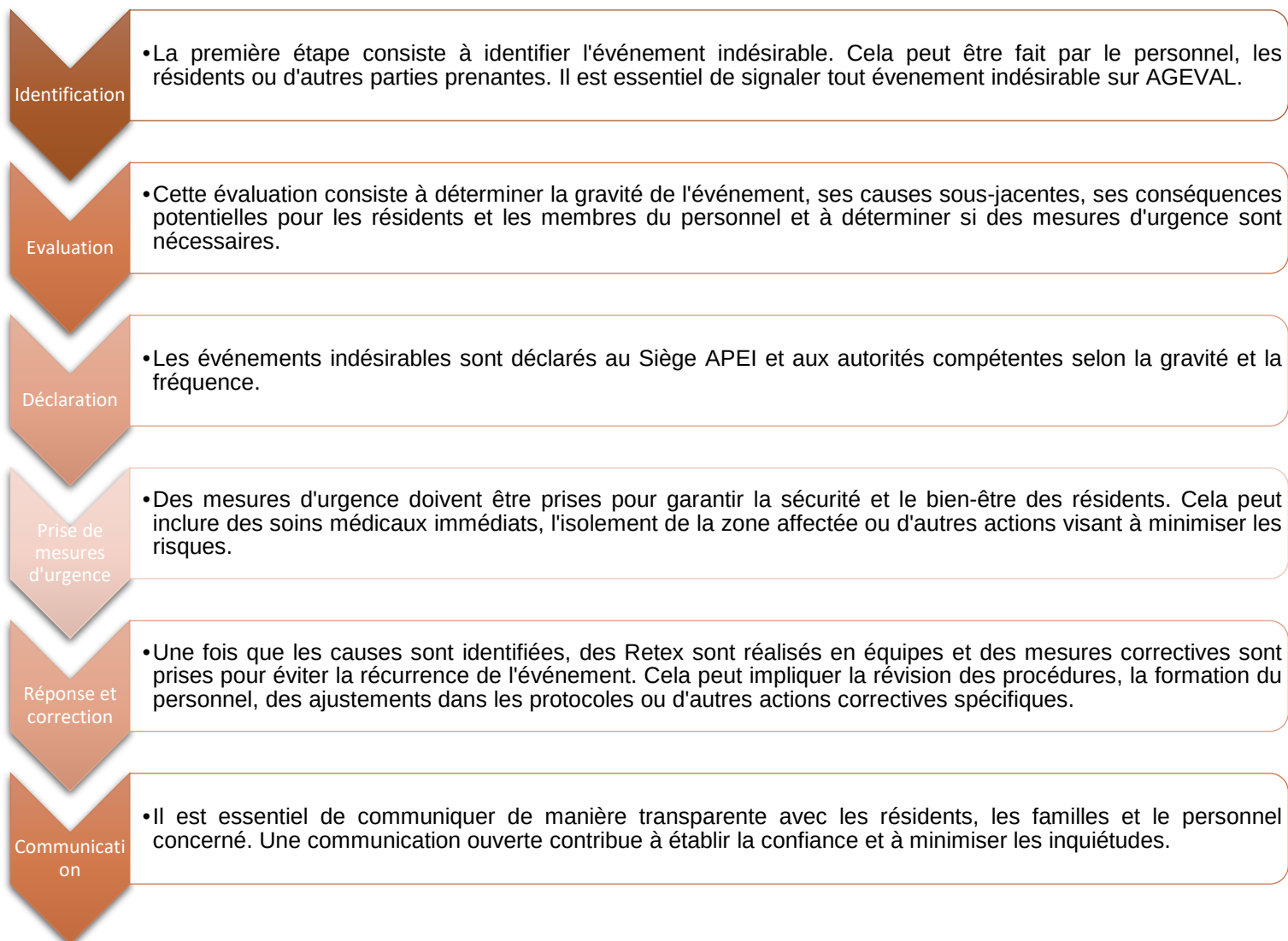
- La création d'un guide et d'une politique de bientraitance à l'APEI, remis à chaque professionnel et / ou aux bénévoles
- Les formations collectives en lien avec la bientraitance (annuelle)
- La supervision des équipes
- L'analyse des événements indésirables annuelles
- La traçabilité des événements quotidiens sur le logiciel AGEVAL
- Les « événements indésirables » pour une traçabilité des situations, pouvant perturber le bien-être physique et/ou moral d'un résident
- L'évaluation du PPI, minimum 1 fois/ an
- Les réunions par structure
- Le règlement de fonctionnement
- Dans le cas de maltraitance supposée ou avérée, les professionnels peuvent effectuer un signalement auprès des autorités judiciaires et administratives, ainsi qu'auprès du Directeur, Directeur Général de l'APEI, Directrice Qualité.

Nos équipes professionnelles sont formées à promouvoir la bientraitance à chaque étape de l'accompagnement. Nous travaillons en collaboration avec nos résidents et leurs familles pour créer un environnement où la bienveillance est une valeur fondamentale. Les professionnels s'appuient sur les recommandations de l'Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et Service sociaux et Médicosociaux (HAS), dans le cadre de l'accompagnement des personnes.

LA GESTION DES EVENEMENTS INDESIRABLES

La gestion des événements indésirables fait partie intégrante de notre démarche Qualité. Nous adoptons un processus permettant d'identifier, d'évaluer et de gérer les événements indésirables. Ces événements peuvent inclure des incidents, des accidents, des erreurs ou des situations problématiques qui impactent nos résidents.

Cette approche vise à minimiser les risques, à garantir une réponse adéquate en cas d'incident et à prévenir leur récurrence. Dans ce contexte, nous avons défini des étapes claires et un plan d'action détaillé pour assurer la gestion efficace et transparente de tout événement indésirable.



Un bilan quantitatif et qualitatif des événements indésirables est réalisé chaque année, le compte rendu est présenté au CVS. A chaque réunion cadres et Conseil de Vie Sociale, les FEI sont régulièrement analysées.

LES PLAINTES ET RECLAMATION (ANNEXE 5)

Chaque résident a le droit de s'exprimer librement et de formuler des plaintes ou des réclamations concernant tous les aspects de sa prise en charge, de son environnement de vie ou des services proposés. Toutes les semaines, un temps de parole en présence des résidents, d'un professionnel encadrant (et de la psychologue pour l'EAM) est organisé afin de recueillir les plaintes et

réclamations quel que soit le niveau de communication des résidents. Toute autre forme de communication sur les plaintes et réclamations est possible (écrite, orale puis tracée...).

Les informations à portées collectives, sont directement transmises au Président du CVS afin de les rapporter en séance programmée.

Un courrier à destination des familles, partenaires et représentants légaux leurs a été adressé afin d'expliquer la démarche du fonctionnement du dépôt de plaintes et réclamations. Lors des réunions « résidents ») ceux-ci ont la possibilité d'exprimer des plaintes ou des réclamations. Celles-ci peuvent être traitées et des réponses leurs sont apportées. Chaque plainte ou réclamation est examinée avec sérieux et équité.

Nous les considérons comme une opportunité d'amélioration continue. Nous utilisons ces retours afin d'évaluer et renforcer nos pratiques, nos procédures et nos services.



DEMARCHE QUALITE ET LA GESTION DES RISQUES

La qualité et la gestion des risques représentent des piliers essentiels dans la conduite de nos activités au sein des deux établissements. Nous nous engageons à garantir une prise en charge adaptée et sécurisée pour les personnes accompagnées.

Nous nous appuyons sur une variété de documents, d'outils et de pratiques pour gérer efficacement ses risques. Cela comprend notamment des procédures opérationnelles, des plans d'actions, les protocoles de sécurité, les plans d'intervention d'urgence (Plan bleu), les évaluations des risques régulières (dont DUERP), ainsi que des formations et des sensibilisations du personnel.

LA PERSONNE QUALIFIEE ET LA PERSONNE DE CONFIANCE

Toute personne accompagnée par un établissement ou un service médicosocial peut faire appel à une personne qualifiée en vue de l'aider à faire valoir ses droits. La personne qualifiée agit de manière indépendante et impartiale. Elle n'est pas liée à la Direction des deux structures et ne peut être exposée à des conflits d'intérêts. Elle joue un rôle de médiation en favorisant la résolution de conflits ou de désaccords. Elle peut également émettre des rapports et des recommandations à la direction de l'établissement, qui seront pris en compte pour améliorer les pratiques et les services.

Nous mettons aussi en place la désignation d'une personne de confiance médico-social : cette personne, choisie par le résident lui-même, est un interlocuteur privilégié pour le résident et ses proches. Elle est là pour écouter, soutenir et accompagner le résident dans ses démarches administratives, médicales ou relationnelles. La personne de confiance joue un rôle essentiel en veillant au respect des droits et des volontés du résident, en facilitant la communication avec l'équipe pluridisciplinaire, et en intervenant si besoin dans le cadre de situations conflictuelles ou délicates.

En cas d'hospitalisation, nous accompagnons la personne dans la désignation d'une personne de confiance Sanitaire.

LES SERVICES OFFERTS

LE CADRE DE VIE

Dans les deux structures, les résidents bénéficient d'une chambre individuelle. Le mobilier ainsi que la décoration sont choisis par le résident. Dans le respect de la liberté d'aller et venir, les résidents peuvent entrer et sortir librement de leur chambre. Les résidents De l'EAM bénéficient d'un espace extérieur sécurisé, pour ceux qui en ont besoin.



LES ACTIVITES TRANSVERSALES

Nous proposons une gamme diversifiée d'activités transverses sur les deux établissements, conçues pour répondre aux besoins, aux préférences et aux aspirations des personnes que nous accompagnons. Chaque résident est reçu individuellement pour apprécier ses souhaits et ses besoins en termes d'activité. Ceci de façon formelle, à l'arrivée du résident dans le cadre de l'élaboration de son PPI.

Les activités englobent un large éventail de domaines, de l'éducation à la culture en passant par les loisirs. Que ce soit par le biais d'ateliers créatifs, d'activités sportives, de sorties culturelles ou de programmes éducatifs, nous visons à offrir des opportunités d'apprentissage, de divertissement et de développement personnel. Nous proposons donc soit des activités déjà en place ou des activités « sur mesure » adaptées à la personne.

Nous nous appuyons sur divers supports et outils pour tracer et coordonner les activités :

- La « fiche activité » dans laquelle sont répertoriés le type d'activité ou de sortie, le matériel, les objectifs à atteindre, les personnes à contacter
- La « fiche atelier » qui est une fiche descriptive des comportements des résidents observés pendant l'activité, remplie par le référent d'atelier
- Le « cahier de synthèse » pour tracer les activités effectuées



Des activités et services de Droit commun sont également organisés : sorties à la boulangerie, à la pharmacie, Cinéma, Bowling, Mairie...).





LA RESTAURATION

Les repas occupent une place centrale dans la vie quotidienne de nos résidents. Au-delà de la simple satisfaction des besoins nutritionnels, les repas sont un moment de convivialité, d'échange et de plaisir. Nous accordons une attention particulière à la qualité des repas que nous proposons, en veillant à ce qu'ils soient adaptés aux besoins. Cela favorise non seulement leur bien-être physique, mais aussi leur bien-être émotionnel.

Les salles à manger et salons sont aménagés selon les choix des résidents et des professionnels. Les repas peuvent également être pris dans les maisons, selon le souhait du résident.

Le service de restauration est dispensé par une société extérieure, qui assure une prise en charge permanente des repas, toute l'année.

Une commission repas, réunissant le prestataire, les résidents, le directeur ainsi que les professionnels, les familles, a lieu deux fois par an et plus si nécessaire afin d'évaluer la qualité de la prestation. Les régimes particuliers sont respectés sur prescription médicale ou en respect des cultes et des convictions.

Les résidents peuvent convier des personnes extérieures à venir déjeuner, moyennant une participation financière. Dans ce cas, un espace leur est réservé.



L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF

Notre mission première est de fournir un accompagnement social et éducatif de qualité, centré sur les besoins, les aspirations, et les projets de vie de nos résidents. Cet accompagnement repose sur des principes fondamentaux.



Personnalisation des projets d'accompagnement : nous élaborons des projets d'accompagnement individualisés, en collaboration étroite avec nos résidents et leurs familles. Cette approche permet de répondre aux besoins spécifiques de chacun, en tenant compte de ses capacités, de ses désirs, et de son projet de vie.



Inclusion sociale : nous valorisons l'inclusion sociale de nos résidents en les encourageant à participer activement à la vie de la communauté locale. Nous organisons des activités intergénérationnelles, des sorties et des partenariats avec d'autres acteurs du territoire pour favoriser les liens sociaux et l'insertion.



Apprentissage : l'accompagnement social et éducatif vise à favoriser l'apprentissage, le développement des compétences, et l'autonomie de nos résidents. Nous proposons donc des activités pédagogiques adaptées à leurs besoins, qu'il s'agisse de compétences de la vie quotidienne, de compétences professionnelles, ou de loisirs.



Écoute et participation : nous considérons la participation de nos résidents comme essentielle. Nous les encourageons à exprimer leurs souhaits, leurs idées et leurs préoccupations à travers différentes instances.



Accompagnement tout au long de la vie : nous adoptons une perspective à long terme pour l'accompagnement de nos résidents. Cela inclut la préparation à la transition vers le vieillissement, en adaptant nos services et nos projets à leurs besoins évolutifs.

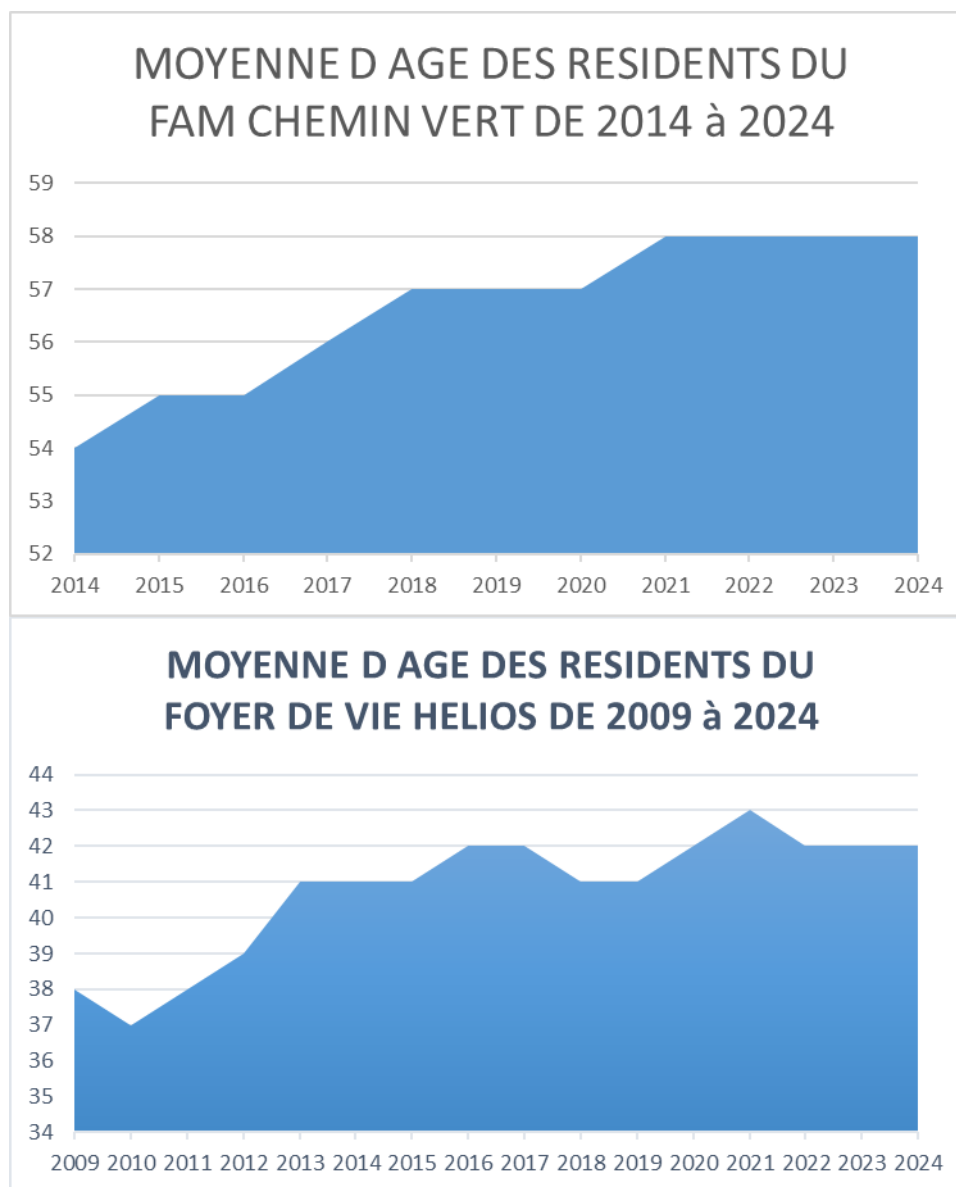
LES SOINS MEDICAUX ET PARAMEDICAUX

Un engagement envers la santé et le bien-être

La santé est l'une de nos priorités absolues. Nous reconnaissons l'importance de l'accès aux soins médicaux et paramédicaux pour assurer la santé physique et mentale des résidents. De plus, l'avancée en âge de la population accueillie implique un accompagnement plus important.

Répondre aux besoins d'un public vieillissant :

Le foyer de vie et l'EAM ont constaté une évolution significative des hospitalisations et rendez-vous médicaux depuis leur ouverture. Notre analyse, nous permet de dire que ceci est en corrélation avec le vieillissement de notre public. La moyenne d'âge de l'EAM Chemin Vert est en 2024 de 58 ans et de 42 ans pour le foyer de vie.



En effet, nous réalisons un suivi rigoureux des signes de vieillissement à travers une grille « de détection des signes de vieillissement » crée par le médecin coordonnateur de l'établissement. Cette grille est formalisée à partir de 45 ans. Elle est complétée en équipe pluridisciplinaire (psychologue, infirmier, soignant et éducateur) et analysée par le médecin gériatre lors d'une consultation spécifique « Handicap ». Cela nous permet d'identifier et de travailler sur la prévention du vieillissement.

Conscient de cette transformation, nous adaptons donc nos pratiques et notre accompagnement pour répondre aux besoins spécifiques de nos résidents.

Sur le foyer de vie Hélios, par exemple une maison (la Maison D) est dédiée au public vieillissant et/ou en perte d'autonomie. L'accompagnement est effectué en fonction du rythme des résidents. Les

activités sont adaptées afin de maintenir une certaine autonomie et ainsi favoriser une qualité de vie des résidents.

Pour cela, nous avons fait le choix d'y intégrer du professionnel spécifiques (Aides- soignants). L'embauche de nouvelles compétences est en effet l'une de nos priorités et nécessité.

Le vieillissement des personnes accompagnées sur le site est un constat depuis plusieurs années. Il est essentiel de les préparer à cette réalité pour garantir leur bien-être, leur qualité de vie, et répondre à leurs besoins évolutifs. Cette réflexion sera travaillée dans la fiche action n°3

LA PREVENTION A LA SANTE

Nous croyons en l'importance de la prévention sur les problèmes de santé générale. C'est pourquoi, nous proposons des activités et des formations visant à sensibiliser nos résidents à la santé et à encourager des habitudes de vie saine.

Nos actions sont multiples. Celles-ci sont favorisées par des ressources internes et externes. Nos différents partenariats jouent un rôle très important dans la prévention à la santé (Diététicien, équipe d'Handi'sante, Equipe mobile de réadaptation et de rééducation, laboratoire biologie, infirmières libérales...).

Nous travaillons régulièrement avec le diététicien d'API. Notre collaboration permet de mettre en place des menus adaptés et de prévenir certains problèmes de santé. Nous adaptons les menus en fonction des allergies, des besoins spécifiques des résidents (carence, dénutrition, troubles de déglutition) et des risques éventuels comme la constipation par exemple. Les régimes spécifiques des résidents sont ajustés régulièrement par les médecins traitants et transmis au diététicien.

Les différents examens médicaux en lien avec la prévention à la santé (dentiste, ophtalmologie, mammographies,) sont mis en place de sorte que les soins soient réalisés de manière adaptée et individualisée. Pour cela, nous travaillons en étroite collaboration avec l'équipe d'Handi santé : une équipe spécialisée dans l'adaptation de la prise en charge des personnes en situation de handicap. L'adaptation de la communication et de la posture permet en effet d'éviter une appréhension, une angoisse, une agitation ou encore un refus. Handi'santé intervient physiquement dans différentes spécialités : ophtalmologie, dentaire, radiologie, suivi gynécologique...etc. ; et peut organiser des téléconsultations (plaie et cicatrisation, diabétologie, psychiatrie).

Notre partenariat permet :

- ✓ De mettre en place des consultations blanches permettant aux résidents de se familiariser avec les lieux, le matériel et les équipes pour le suivi d'une pathologie ou un examen de prévention. En effet, une meilleure compréhension aboutira plus facilement à un consentement éclairé.
- ✓ D'assister à des actions de sensibilisation et de prévention organisé par l'équipe d'Handi Santé.
- ✓ De recevoir des formations spécifiques. L'équipe se déplace au sein de notre structure afin de former les professionnels dans certains soins spécifiques (formation : utilisation et mise en place Peristeen par exemple).

Cela permet d'actualiser et d'améliorer nos pratiques pour permettre des soins de qualité.

Le laboratoire synlab met également à notre disposition de la documentation et intervient sur notre plateau médical pour former les infirmiers dans différents domaines (plaies et cicatrisation, examens de prévention cancer du col de l'utérus...etc.).

Les intervenants libéraux, tels que les infirmières libérales permettent la gestion de la vaccination sur Hélios par exemple.

Concernant des suivis plus spécifiques tels que l'adaptation de la posture, les risques de chute, le choix ou l'évaluation d'une contention...etc. nous travaillons en collaboration avec l'équipe mobile de réadaptation et de rééducation.

En interne, notre équipe pluridisciplinaire permet un suivi global : notre éducateur sportif et le personnel soignant et éducatif développent différents ateliers de prévention à la santé (sur l'alimentation, le sport, l'hygiène buccodentaire...etc.). Nous fournissons un accompagnement adapté pour aider nos résidents à accomplir les actes de la vie quotidienne.

En lien avec les professionnels, la psychologue permet le suivi psychologique des résidents pour un bien être psychique indispensable. Enfin, l'équipe du plateau médical permet l'organisation et la gestion des soins.

LE SUIVI MEDICAL

Chaque résident bénéficie d'un suivi médical individualisé, prenant en compte ses besoins spécifiques. Les consultations médicales régulières, les soins infirmiers et la gestion des traitements médicaux sont adaptés à chaque situation.

Principaux Partenaires	IDEL
	Pharmacie
	EHPAD
	Unité mobile de Rééducation et d'Adaptation
	HAD
	Handi Santé
	CMP
	Institut de Formation Soins Infirmiers

La santé des personnes accompagnées est une priorité, mais elle ne se limite pas aux soins médicaux. Il est essentiel de promouvoir une approche globale de la santé. Cette réflexion est travaillée sur la **Fiche action n°8**.

LE PLATEAU MEDICAL

Le plateau médical mutualisé dessert les deux établissements, offrant ainsi une expertise médicale centralisée. Cela permet dans un premier temps de coordonner les soins et les services de santé. Il sert de point de contact central pour toute question médicale¹ et paramédicale et permet d'assurer une communication fluide entre les deux établissements. Ce plateau veille à la continuité des soins, à la gestion des traitements et à la prévention de la santé. Les prestations médicales délivrées sont les suivantes :



Le plateau médical gère donc les différents suivis en se mettant en lien avec les professionnels par le biais de la prescription du médecin.

L'ACCES AUX SOINS PARAMEDICAUX

Comme nous avons pu l'énoncé antérieurement, nous travaillons avec différents partenaires dans le but d'élargir notre prise en charge et d'apporter aux résidents des soins complets, adaptés et individualisés.

Les soins paramédicaux s'effectuent au sein des foyers mais également à l'extérieur lorsque cela est possible. En effet, lorsqu'il s'agit de choisir ses lunettes, sa prothèse auditive...etc. les résidents sont accompagnés par un professionnel et se déplace directement chez l'opticien lunettier ou encore l'audioprothésiste.

Au sein des foyers, Les kinésithérapeutes interviennent 3 à 4 fois par semaine. Un suivi indispensable pour permettre aux résidents de préserver leur autonomie, leur mobilité et de ce fait leur liberté de circulation.

¹ Nous avons mené une réflexion en matière de sécurisation du circuit du médicament à la suite de notre autoévaluation initiée par le Siège. Le but étant d'améliorer nos pratiques, de sécuriser le circuit du médicament au sein des foyers et de s'adapter à l'évolution de la réglementation HAS. Notre partenariat avec la pharmacie de l'Oson d'Hergnies, nous a permis de modifier nos pratiques et d'avoir accès à une méthode de piluliers, aujourd'hui sécurisés. Toujours dans l'optique d'améliorer nos pratiques, ces prestations médicales évoluent régulièrement.

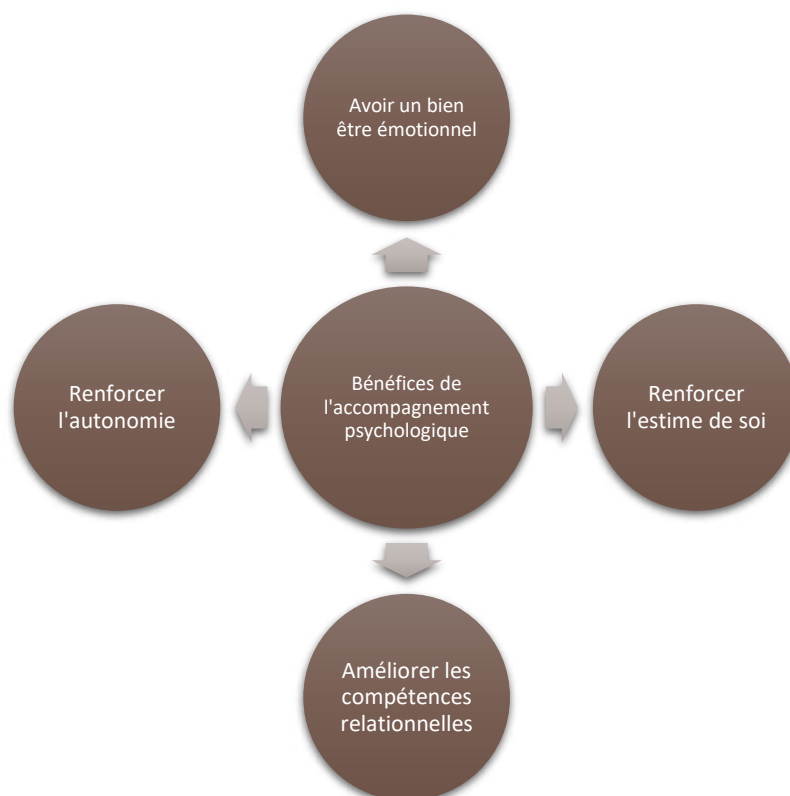
Une orthophoniste intervient régulièrement sur notre établissement pour des évaluations telles que les troubles de déglutition par exemple. Un suivi avec un podologue/ prothésiste et pédicure sont organisés régulièrement. Les infirmiers promulguent des soins préventifs, curatifs et palliatifs auprès des résidents.

Le vieillissement de notre public à fait également évoluer nos pratiques : nous travaillons désormais avec l'équipe mobile de soins palliatifs de l'hôpital de valenciennes et l'HAD de la clinique Tessier. En effet, la fin de vie est une réalité inévitable et il est essentiel de préparer les personnes accompagnées à cette étape afin de garantir le respect, leur choix, préférences et leur offrir un accompagnement de confort adapté. Cela relève de la **fiche action n°4**.

L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Sur les deux établissements, nous offrons un soutien psychologique personnalisé pour aider nos résidents à faire face aux défis émotionnels qu'ils peuvent rencontrer. Cela peut inclure la gestion du stress, de l'anxiété et tout autre préoccupations émotionnelles. Nous encourageons l'expression émotionnelle et créative à travers divers moyens, tels que l'art, la musique et d'autres formes d'expression. Des rendez-vous individuels sont programmés à la demande des résidents.

Les psychologues peuvent animer ou Co animer des ateliers, des groupes d'expression en fonction de leurs besoins. Elles interviennent également dans les services afin d'observer les interactions et de recueillir éventuellement les besoins et les attentes des résidents n'ayant pas de communication verbale.



LA VIE INTIME, AFFECTIVE ET SEXUELLE

Dans le cadre du respect des droits individuels, nous proposons un accompagnement adapté aux besoins de chaque résident. Cela peut inclure des discussions, des séances de sensibilisation et un soutien personnalisé en fonction des préoccupations ou des questions spécifiques sur la vie affective et sexuelle. Nous mettons en place des mesures pour prévenir les situations potentiellement problématiques, pour assurer la sécurité des résidents et pour favoriser des relations saines et consensuelles :

Chronologie des actions mises en place :

- ✓ **De 2016 à 2018** : interventions sur le foyer de vie d'une conseillère conjugale sur le thème de la vie relationnelle affective et sexuelle
- ✓ **En 2023** : présentation d'un power point par les psychologues au CVS du 14/03/23 pour l'ensemble du site. Les idées essentielles présentées étaient :
 - Rappeler le droit et respect de la personne de la vie intime en collectivité : cadre législatif (OMS, ONU, HAS, ESMS) et de la position associative (APEI 2006, UNAPEI 2015 et 2019).
 - Proposer des partenariats et des actions collectives et/ou individuelles toujours personnalisées et adaptées sur ce sujet.

Ces actions n'auront pas pour but d'inciter ou d'être intrusif mais d'accompagner et de délivrer de l'information sous une forme adaptée aux adultes accueillis. Les psychologues interrogent et travaillent avec les résidents sur cette thématique. La relation au corps est par exemple abordée à travers un jeu ludique.

Outre ce plan d'action développé par les deux psychologues du site, nous avons à cœur de promouvoir une approche préventive et respectueuse de la vie affective, intime et sexuelle tout en prévenant les situations à risque. C'est dans cette optique que nous avons programmé un plan d'action autour de ce domaine (fiche action n°5).

Le consentement est un principe fondamental qui guide toutes nos interactions et activités au sein des établissements. Il englobe une variété de domaines, y compris :

- La vie affective, relations intimes et sexuelles
- Les soins médicaux
- Les activités quotidiennes
- La vie en communauté

PROGRAMMES DE REEDUCATION ET DE READAPTATION

Notre programme de rééducation et de réadaptation, encadré par un éducateur sportif qualifié en lien avec les kinésithérapeutes libéraux et l'unité mobile de rééducation et de réadaptation du territoire, joue un rôle clé dans la réalisation de ces objectifs. Le programme de rééducation vise à soutenir nos résidents dans les défis physiques et à améliorer la mobilité.

Les activités proposées sont variées et personnalisées. Elles peuvent comprendre des exercices de renforcement musculaire, des activités de motricité, des étirements ou encore des activités sportives adaptées. Chaque résident bénéficie d'un suivi individualisé pour évaluer ses besoins, établir des objectifs spécifiques et surveiller les progrès au fil du temps.

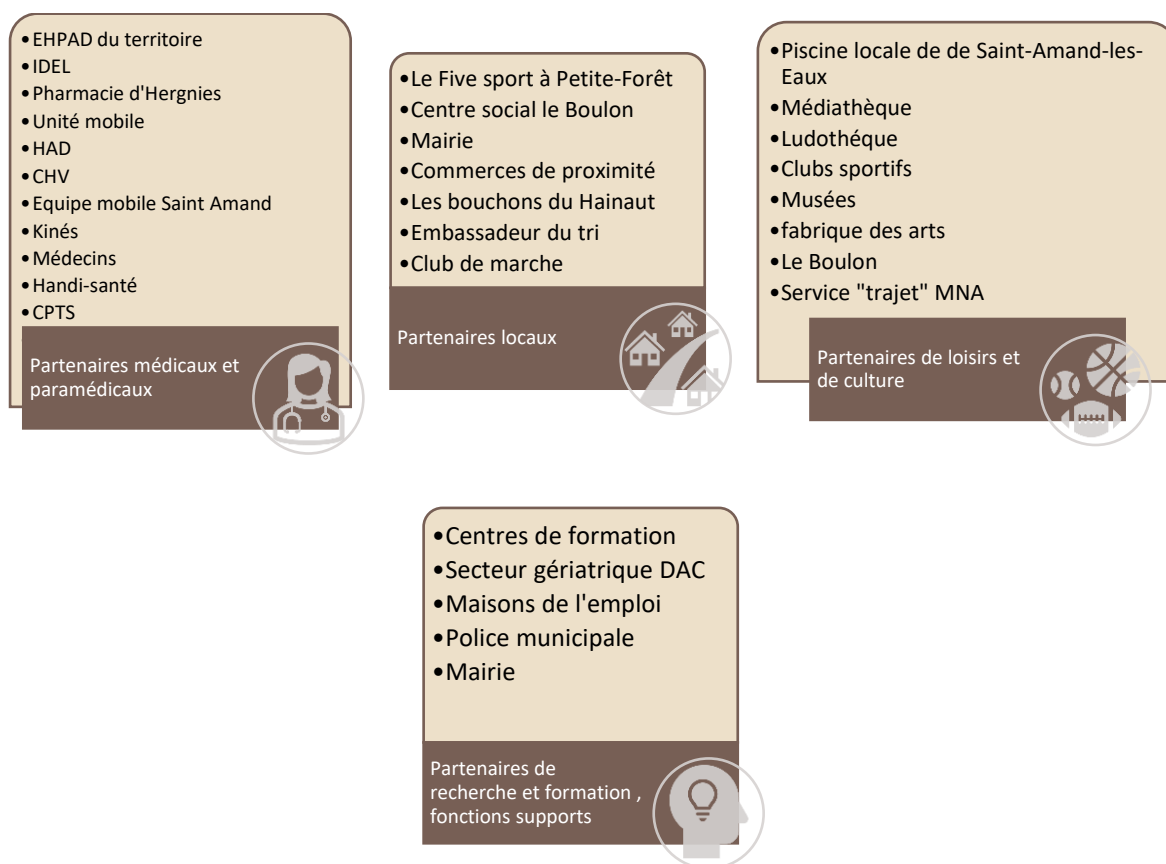
En renforçant la mobilité et la capacité physique, le programme favorise l'autonomie des résidents, ce qui contribue à une meilleure qualité de vie.

L'éducateur sportif propose des activités adaptées aux besoins des personnes accompagnées. Il encourage la participation de manière transverse aux deux établissements, contribuant à l'épanouissement et au maintien de l'autonomie des résidents.



LA DYNAMIQUE PARTENARIALE AU SERVICE DES RESIDENTS

La dynamique partenariale occupe une place centrale dans notre approche. Cette dynamique se traduit par la coopération avec des partenaires extérieurs, tels que d'autres établissements, les autorités locales, les associations et les professionnels de la santé. Cette collaboration renforce notre capacité à répondre aux besoins de nos résidents, de manière complète et coordonnée.



Chaque catégorie de partenaires peut apporter des ressources, des expertises et des opportunités spécifiques pour enrichir l'accompagnement, favoriser l'inclusion sociale.

Nous participons également fréquemment à des manifestations permettant aux résidents d'être pleinement impliqués dans la vie locale de notre établissement.

Les relations que nous pouvons tisser sur le territoire ainsi que les partenariats sont essentiels pour enrichir l'offre de service, favoriser l'inclusion sociale et mutualiser les ressources : Fiche action n° 11

PENSER L'INCLUSION SUR LE SITE

Notre engagement envers l'inclusion se traduit aussi par l'ouverture de nos portes au monde extérieur. Les partenariats avec des écoles, des entreprises locales et d'autres institutions permettent l'effectivité de leur droit et créent des opportunités d'apprentissage pour nos résidents. Nous encourageons également par ces échanges les relations interpersonnelles en permettant aux

résidents d'interagir avec un cercle plus large de personnes. Cela se fait à travers des projets qui se veulent inclusifs :

Ferme pédagogique : notre ferme pédagogique combine l'éducation et la sensibilisation. Elle vise à offrir aux visiteurs une expérience interactive permettant d'être en contact avec les animaux. Les résidents participent quotidiennement à l'entretien de la ferme pédagogique.

Marche "l'Hergnisiennne" : cette marche est une tradition annuelle où les résidents et le personnel parcourent ensemble un itinéraire permettant l'exercice physique et la convivialité.

Fête des familles : la fête des familles est un moment privilégié où les résidents, leurs proches et l'équipe se retrouvent pour partager des moments d'échange et de partage, renforçant ainsi les liens.

Olympiades : les Olympiades sont un événement sportif et convivial où les résidents de plusieurs établissements s'affrontent dans différentes épreuves, permettant d'enrichir l'esprit d'équipe et la valorisation des capacités de chacun.

Liste non exhaustive

Nous encourageons à créer un environnement ouvert, diversifié et inclusif qui reflète la réalité du monde, tout en offrant des opportunités d'enrichissement collectif.





L'IMPLICATION DES FAMILLES DANS LA VIE DU SITE

L'implication des familles et de bénévoles est un élément clé de notre mission. Ils jouent un rôle irremplaçable dans la vie de nos établissements et leur participation active est cruciale pour le bien-être de nos résidents. Connaissant leurs besoins, leurs préférences et leur histoire, leur contribution enrichit notre compréhension des résidents et renforce notre capacité à les accompagner de manière personnalisée.

Leur implication renforce le sens de la communauté au sein de nos établissements, favorisant un environnement chaleureux, solidaire et inclusif.

Nous encourageons activement leur implication dans la vie de nos établissements (festivités, événements, PPI ,CVS ...), en offrant des espaces de participation, des rencontres régulières, et des opportunités de contribuer aux décisions liées à l'accompagnement de leurs proches.

LE SITE



lequel il peut exercer ses droits et préserver sa vie privée, tout en participant aux activités de groupe.

Les 4 maisons sont aménagées de manière à évoquer un environnement familial, offrant aux résidents un sentiment de confort et de sécurité.

L'organisation renforce également le sens de la communauté et contribue à favoriser un espace où chacun peut s'épanouir tout en se sentant chez lui.

UN SITE CONÇU COMME UN QUARTIER PAVILLONNAIRE

Le site a été conçu dès l'origine (1998 pour le foyer de vie Hélios et en 2010 pour l'EAM Chemin Vert) pour favoriser un cadre de vie convivial et familial. Cette organisation permet aux résidents de vivre en petits groupes, favorisant ainsi une atmosphère plus intime et des interactions sociales renforcées au sein de chaque unité résidentielle.

Chaque résident hébergé dispose de sa chambre et donc de son espace personnel dans





L'EAM DU CHEMIN VERT

Au sein de l'EAM, notre priorité est d'offrir un cadre chaleureux et sécurisé, favorisant l'épanouissement individuel de chaque résident. Nous offrons donc un ensemble de services dédiés à répondre aux besoins multiples des résidents. Ces services incluent un accompagnement médicalisé, des activités sociales et éducatives, ainsi que des espaces de vie collectifs et individuels adaptés.



L'EAM est une construction de plain-pied constitué de deux ailes principales de 12 chambres chacune, très lumineuses avec vue sur un environnement calme, apaisant et verdoyant. Chaque chambre est équipée d'une salle de bain individuelle et de toilettes.

Les parties communes sont constituées :

- D'un « espace » de vie
- D'une salle à manger
- De deux salles de bain communes
- D'une salle de réunion
- De 3 salles d'animation
- De bureaux administratifs
- D'un bureau éducatif
- Du plateau médical

Certains aménagements ont été créés et repensés afin d'offrir aux résidents « un environnement sécurisant ».

L'EAM est doté d'un espace détente, ludique et sécurisé, qui dispose d'un jardin de senteurs, d'un auvent, d'un petit bosquet, d'une balançoire adaptée offrant un sentiment de bien-être et de sérénité.



Le constat des pathologies liées à l'avancé en âge et le risque de fugue nous a amenés à réajuster l'extérieur vers « un jardin thérapeutique ». Ce jardin offre aux résidents la possibilité d'avoir un accès sécurisé et clos sur un espace extérieur. Le jardin thérapeutique présente un véritable espace de vie. Libre d'accès, il offre la possibilité d'interagir avec l'environnement quand le résident le souhaite. Peuvent également être proposées des activités encadrées par des professionnels (Animatrice, Kinésithérapeutes, Educateur sportif) tel que le parcours moteur afin de travailler l'équilibre, ou simplement une promenade. Ce nouvel espace thérapeutique, permet, en stimulant les fonctions cognitives, de lutter contre les troubles majeurs de la maladie d'Alzheimer. Il a également pour but de limiter les troubles du comportement.





LE FOYER DE VIE HELIOS

L'organisation en quatre maisons (maison A, B, C et D) constitue un pilier de notre approche d'accompagnement : chaque maison offre un cadre de vie distinct et favorise une dynamique de proximité, permettant ainsi un accompagnement plus individualisé et adapté aux besoins de chaque résident. Cette organisation en unités autonomes renforce le sentiment de foyer et de convivialité, offrant un environnement chaleureux et familial pour nos résidents.

De plus, l'existence d'une maison spécifiquement dédiée au public vieillissant et en perte d'autonomie répond à des besoins distinctifs en termes d'accompagnement et de soins appropriés, favorisant ainsi un environnement plus sécurisé et adapté à leurs besoins évolutifs. Cette configuration facilite également la mise en place de dynamiques de groupe plus restreintes, permettant des interactions plus fréquentes et personnalisées entre les résidents et le personnel encadrant.

Chaque unité résidentielle est conçue pour permettre un accompagnement adapté aux besoins spécifiques des résidents qui y vivent, favorisant ainsi des services individualisés.



L'ACCUEIL DE JOUR

L'accueil de jour est un service destiné à accueillir une population diversifiée en âge, projet de vie et en autonomie ; provenant à la fois des IME, des ESAT, et du domicile familial. Cette diversité de public contribue à créer un environnement dynamique et enrichissant. La population accueillie est généralement plus jeune, ce qui favorise un cadre plus stimulant.



La présence régulière des familles est notable, étant donné la nature de l'accueil. Cette proximité avec les familles favorise une collaboration étroite entre l'équipe éducative et les proches, garantissant ainsi un accompagnement adapté aux besoins de chaque personne.

LE SERVICE ATELIER APPRENTISSAGE ET ACCES A L'AUTONOMIE – S4A

La création de cet atelier est venue d'un constat : celui de la nécessité d'adapter notre accompagnement en tenant compte de l'évolution du public accueilli et de l'arrivée des jeunes sous l'amendement CRETON.

L'atelier accueille douze personnes de l'accueil de jour pour lesquelles a été repéré un besoin d'accompagnement avec une dynamique plus soutenue et des activités spécifiques à leurs besoins et attentes. Ce public plus jeune et plus dynamique peut participer aux activités existantes du foyer, mais bénéficie également d'activités spécifiques à ce groupe. Le S4A a un projet qui renforce l'accompagnement sur l'inclusion, la citoyenneté et sur les divers apprentissages.

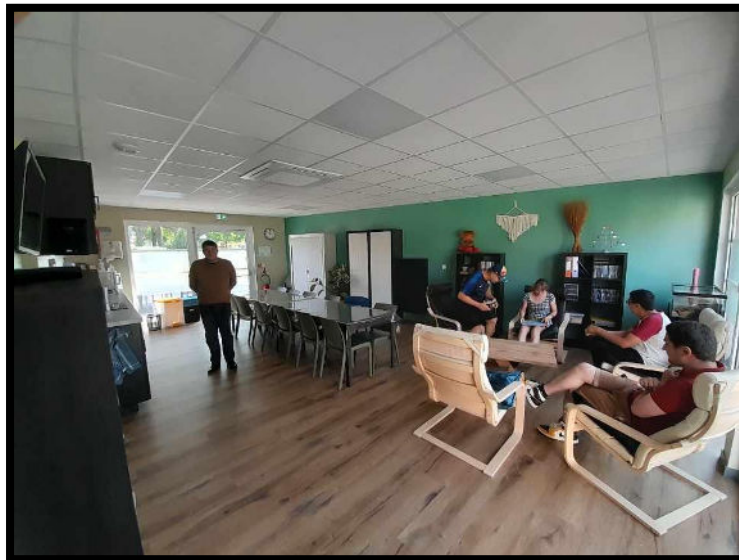
Nous développons des projets de partenariats suivants :

- Médiathèque Vieux-Condé
- EPDSAE Partenariat avec l'EPDSAE et leur service Home (échanges culturels avec des MNA)
- Epicerie solidaire
- Ecole Caby
- Partenariat avec la Mairie de Vieux-Condé : Service Jeunesse
- Partenariat avec le magasin Farfadet joueur
- Partenariat avec le Rugby Club de St Amand
- Partenariat à développer avec le District Escaut de Football (en lien avec PPI de certains résidents)
- Partenariat avec le CH de St Amand (service rééducation nutritionnelle).

- Partenariat avec l'association Cap Vacances (apprendre à organiser ses propres vacances)

Nous veillons à travers certaines activités, à développer l'autonomie et les apprentissages. Citons par exemple :

- Cuisine
- Balade et culture : balade pour découvrir le patrimoine du Valenciennois, se poser et apprécier ce qui nous entoure, temps propice à la discussion. Sortie à la journée
- Vie quotidienne : vaisselle, balayer, nettoyer les placards, repassage
- Laçage chaussures
- Esthétique : apprentissage rasage, coiffure
- Eco-citoyen (initiation à l'exercice à la citoyenneté)
- Autonomie domestique : apprendre à nettoyer son espace de vie, ranger son espace, apprendre à repasser, à coudre
- Espace vert : entretenir les jardins qui entourent le S4A, entretenir le jardin de la ferme pédagogique. Apprendre à planter, à tondre le gazon (machine adaptée et sécurisée), apprendre à utiliser un souffleur.



Le S4A offre un cadre stimulant et structuré, permettant le développement de compétences variées telles que la vie quotidienne, la socialisation, l'autonomie personnelle et l'accès à des activités adaptées. Grâce à des méthodes pédagogiques adaptées et à un suivi personnalisé, ce service vise à encourager la progression individuelle de chacun, favorisant ainsi une meilleure insertion sociale et professionnelle

LES ESPACES EXTERIEURS

Nous offrons des espaces verts aménagés pour favoriser la détente, la socialisation et l'interaction avec la nature. Les espaces extérieurs procurent un environnement apaisant, encourageant la relaxation. Le site est adapté pour garantir l'accessibilité des résidents, en tenant compte des besoins en matière de mobilité, d'accessibilité et de sécurité.

Les voies de circulation sont aménagées pour permettre une circulation fluide et sécurisée des résidents avec une signalétique améliorée en cours de réalisation. (Fiche action N°10)



Nous mettons à disposition des places de parking, à destination des professionnels, médecins, des résidents et de leurs familles.

Les espaces extérieurs peuvent être utilisés pour des événements, des activités et des rencontres, comme la fête des familles.



L'ORGANISATION DE LA STRUCTURE

LES CORPS DE METIER

Afin d'accompagner les résidents, les établissements sont dotés d'une équipe pluridisciplinaire. Notre équipe est composée de professionnels aux compétences variées, qui apportent des compétences spécifiques que ce soit dans le domaine médical, éducatif, psychologique, social ou encore dans les métiers de la vie quotidienne.

L'équipe des métiers de l'accompagnement et de la vie quotidienne :

- Des Aides médico-psychologiques / Assistants Educatifs et Sociaux,
- Des Aides-soignants,
- Des Moniteurs Educateurs,
- Des Educateurs Spécialisés,
- Un Educateur Sportif,

L'équipe de cadres est composée :

- Du Directeur
- Du Cadre administratif et financier
- De la Cadre de santé
- Des Psychologues
- Du Chef de service éducatif de l'Internat d'Hélios
- Du Chef de service Technique et Logistique
- Du Chef de service éducatif de l'Accueil de jour d'Hélios et de l'EAM du Chemin Vert.

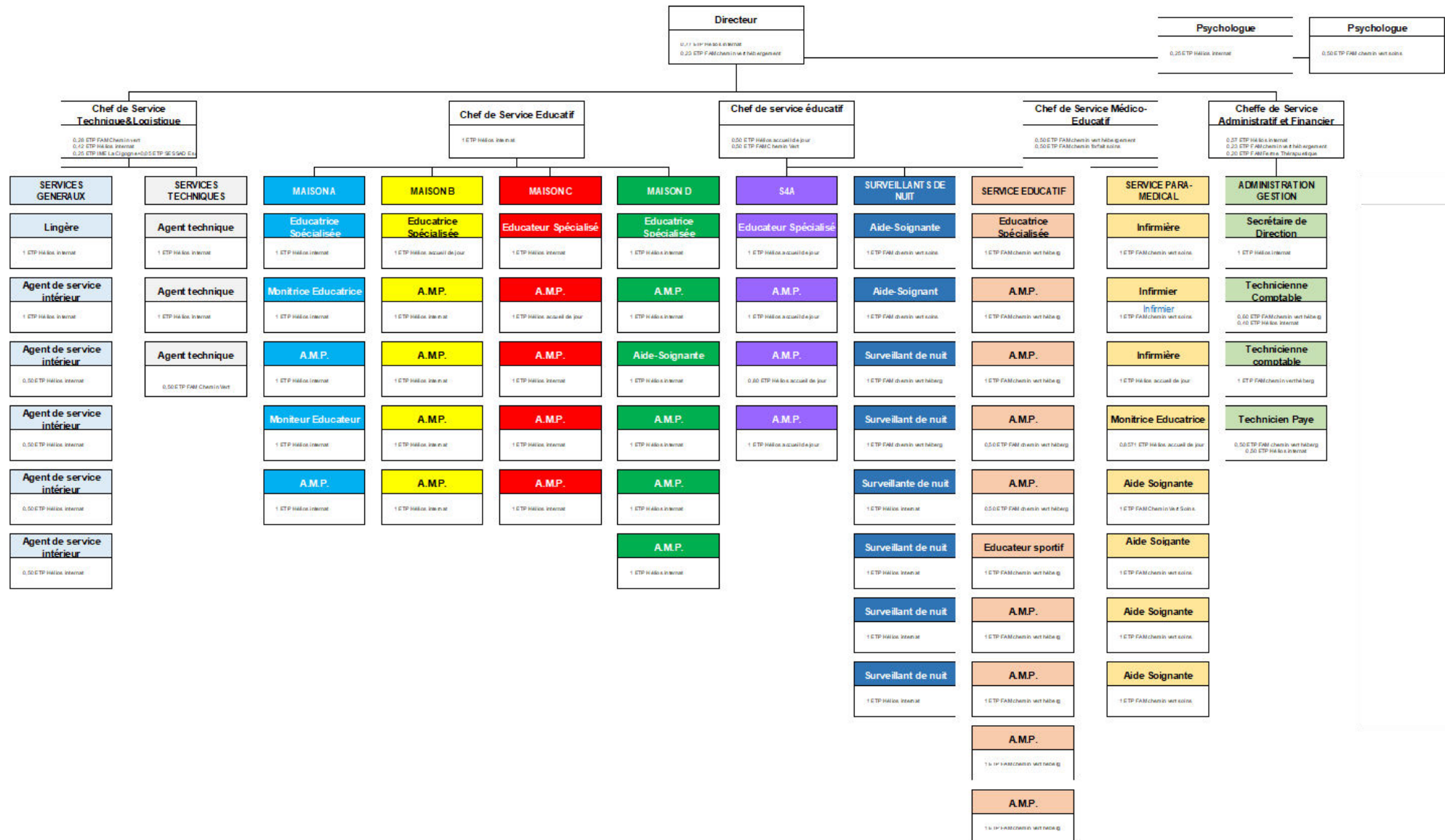
Afin d'améliorer et de mettre en commun les compétences de chacun, nous avons fait évoluer le service administratif en pôle administratif sur le site, regroupant une cheffe de service administrative et financière, deux comptables, deux secrétaires et un gestionnaire de paie.

L'intégralité des tâches administratives et financières, ainsi que la partie paie, est effectuée sur le site, en étant accompagné par le siège par les fonctions supports (RH, financier).

Dans la continuité, les locaux du pôle administratif vont se trouver à l'entrée du foyer de vie, afin que chacun puisse y trouver sa place et faciliter l'accès des familles et des visiteurs.

A noter que depuis quelques années, nous constatons une réelle difficulté de recrutement du personnel dans notre secteur médico-social en lien avec le manque d'attractivité des métiers.

ORGANIGRAMME



LES FORMATIONS

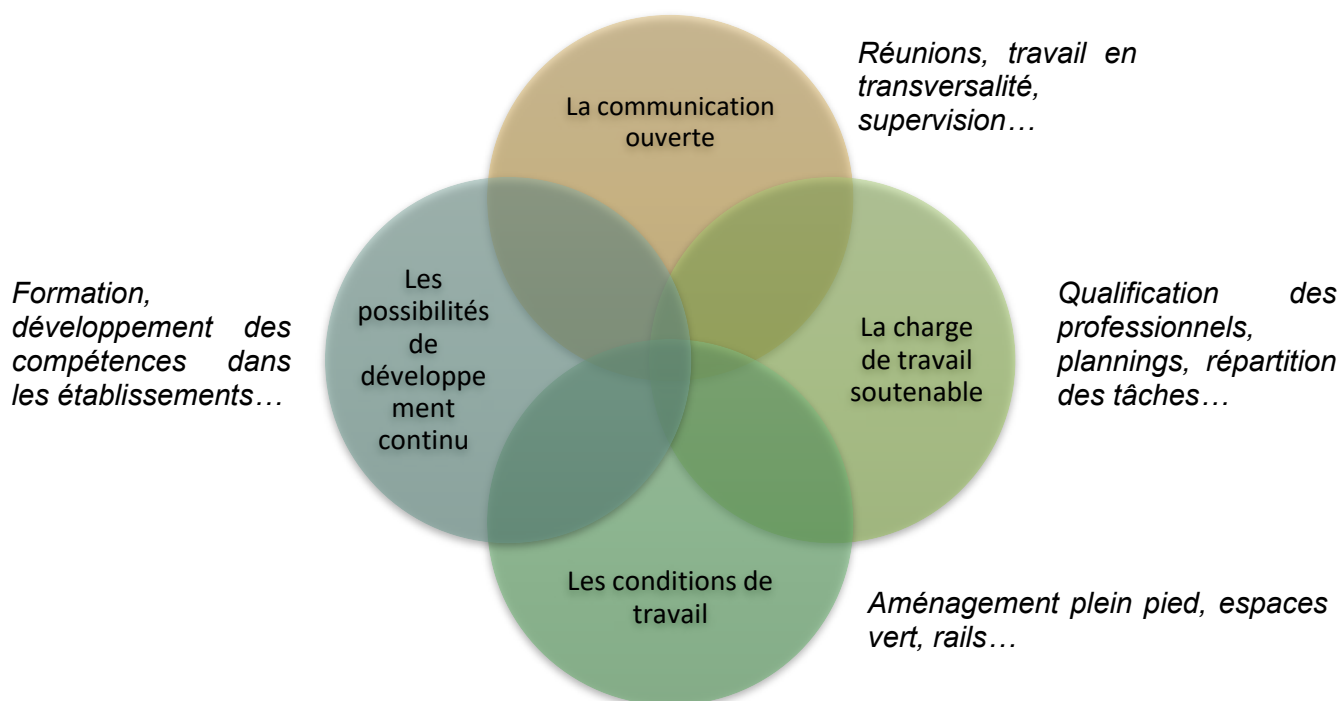
Notre engagement envers un accompagnement de qualité repose sur la formation continue et l'évolution des compétences de notre équipe.

Nous considérons la formation comme un pilier essentiel pour renforcer les connaissances, améliorer les compétences et maintenir des pratiques professionnelles actualisées. Le programme de formation vise à consolider les compétences existantes, introduire de nouvelles approches et s'adapter aux évolutions dans le domaine médicosocial. Il inclut des thématiques variées répondant aux recommandations des bonnes pratiques professionnelles telles que, la bientraitance, l'accompagnement des publics spécifiques, la communication adaptée, la gestion des situations complexes et l'actualisation des connaissances médicales et paramédicales.

Nous veillons à évaluer et faire évoluer nos formations en lien avec les priorités associatives pour ajuster notre plan d'action en fonction des retours des professionnels et des évolutions des pratiques. Nous n'hésitons pas réajuster le plan de formation au cours de l'année pour répondre aux besoins des équipes (Exemple : Formation sur l'Accompagnement Fin de vie, mise en place en fin d'année).

LA QUALITE DE VIE ET DES CONDITIONS AU TRAVAIL

La **Qualité de Vie et des Conditions au Travail (QVCT)** est un pilier essentiel au sein de nos établissements. Nous reconnaissons que la satisfaction et le bien-être de notre personnel sont étroitement liés à notre capacité à offrir un accompagnement de qualité à nos résidents. La QVCT se traduit par :



Nous croyons en la possibilité de fidéliser du personnel et en la création d'un environnement de travail positif (donner du temps aux salariés pour accomplir leurs missions d'accompagnement.), où nos professionnels peuvent s'épanouir tout en se consacrant pleinement à la mission

d'accompagnement des résidents. Avec le manque d'attractivité de notre secteur médicosocial et la pénurie des salariés qualifiés, nous prenons également davantage de contrats d'apprentissage, qui « in fine » deviennent des CDD ou des CDI. Nos 2 établissements reconnus comme site qualifiant par les organismes de formation nous permettent d'accueillir de nombreux stagiaires qui à terme peuvent devenir d'éventuels membres du personnel.

L'association a mis en place depuis plusieurs années un comité QVCT, qui est une instance de concertation et de décision permettant de favoriser les conditions de travail des salariés et de favoriser ainsi l'attractivité des métiers.

L'ENGAGEMENT DE TOUS AU DEVELOPPEMENT DURABLE

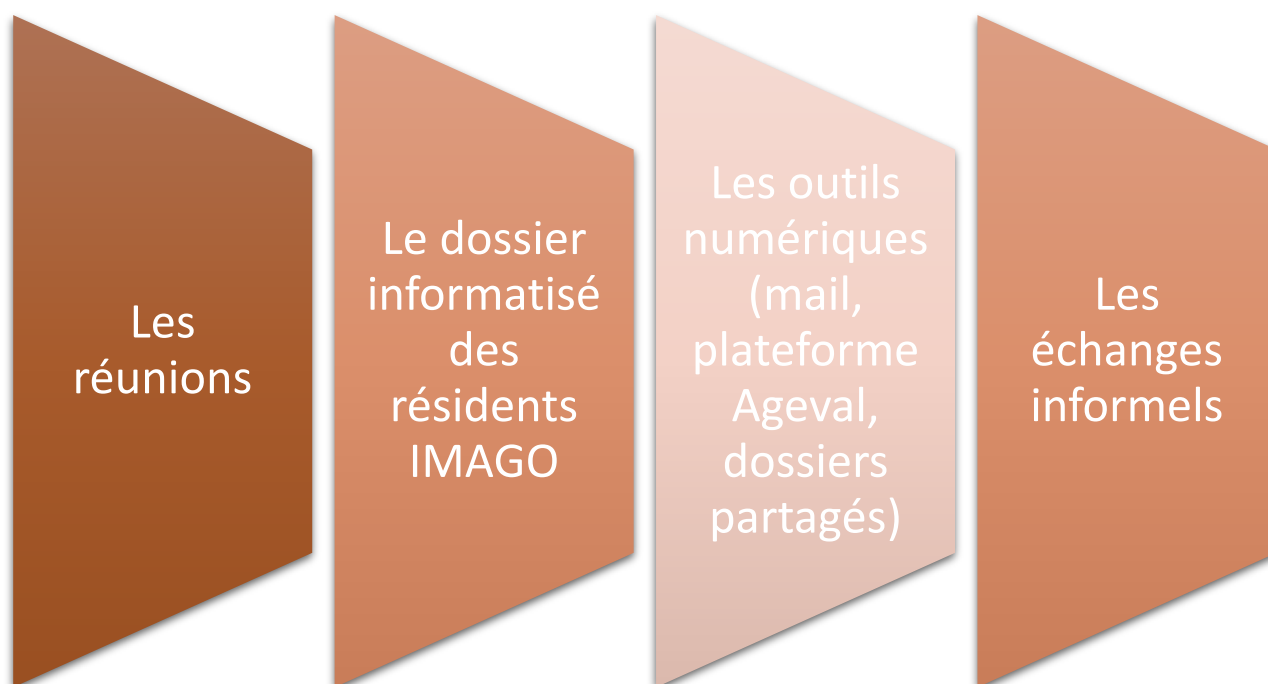
Le Foyer de Vie Hélios et l'EAM du Chemin Vert s'engagent en faveur du développement durable. Cela se traduit par la mise en place d'activités et par les actions de sensibilisation axées sur la préservation de l'environnement, la promotion de la responsabilité sociale et à la création d'un avenir durable pour les générations futures.

Cet engagement se manifeste également par la réduction des déchets ou encore la gestion économe de l'énergie. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos résidents et notre personnel pour sensibiliser à ces enjeux et pour mettre en œuvre des initiatives concrètes (recyclage, jardinage, confection de savons, etc.)

Au sein de l'association, une commission Développement Durable existe et se réunit régulièrement au siège de l'APEI. Chaque champ de l'association y est représenté (secteur enfance, adulte et travail). L'engagement en faveur du développement durable est au cœur de notre projet, reflétant notre responsabilité en tant qu'acteurs citoyens et socialement engagés. Le site est associé au forum organisé par l'APEI

LA COMMUNICATION

Au sein des établissements, les échanges sont quotidiens. Nous reconnaissons l'importance d'une communication fluide et efficace entre tous, pour garantir la qualité des services offerts aux résidents. Nous favorisons la diversité des moyens de communication pour répondre aux besoins spécifiques de chaque situation :



LES REUNIONS

Nous attachons une importance particulière à l'organisation régulière de différentes réunions.

Elles incarnent l'esprit de travail d'équipe et de partage d'expertise. Les réunions sont l'occasion d'échanger des idées, de discuter des défis actuels et de prendre des décisions collectives pour le bien-être de nos résidents. Elles sont également le lieu où les informations essentielles sont partagées, où les problèmes sont identifiés et résolus et où les décisions importantes sont prises.

Voici les différentes réunions organisées par l'établissement :

Réunion	Personnes concernées	Temporalité	Objectifs
Réunion des résidents	Résidents et équipes pluridisciplinaires	Hebdomadaire	Expression des résidents, recueil de ses besoins, de ses attentes, plaintes et réclamations. Souhaits de projets et d'activités. Rappel des droits et des règles de vie en communauté. Cette instance est notamment utilisée pour enrichir l'ordre du jour du CVS.
Réunions d'équipe pluridisciplinaire	Personnel : • Soignant • Educatif	Hebdomadaire	En fonction de la situation , l'Évaluation des besoins individuels des

	• Paramédical		résidents, coordination des soins, ajustement des projets personnalisés (PPI), suite à la rencontre du résident ; suivi des problématiques médicales, de l'organisation générale, identification des situations à risque, analyse des FEI. Planifier et évaluer les activités éducatives et de loisirs.
Réunions cadres	• Directeur • Cadres hiérarchiques	Hebdomadaires	Favoriser la coordination et la communication entre les services, discuter des besoins en ressources partagées, échanger des informations essentielles au bon fonctionnement du site et des projets. Cette réunion offre également l'opportunité d'analyser les événements indésirables.
Réunions institutionnelles	Ensemble des professionnels	Annuelle	Discuter des questions de gestion, de budgétisation, de ressources humaines, Projet de site, d'organisation interne, de stratégie et de développement de l'établissement.
Analyse de la pratique	Professionnels d'accompagnement	Bimensuel	Améliorer la réflexion et les compétences des professionnels, favoriser la qualité de l'accompagnement et mieux comprendre et résoudre les situations complexes rencontrées dans le

			travail auprès des résidents.
Réunions de service	Administratif. Personnel technique. Personnel de nuit.	Trimestrielle	Coordination des tâches. Informations générales sur l'organisation. Planification.
Réunion avec les familles	Représentants familiaux. Elus locaux. Administrateurs délégués. Professionnels de chaque unité.	Annuelle	Bilan de l'année écoulée et perspectives de l'année à venir. Informations générales sur le fonctionnement et l'organisation.
Réunions CVS	Collège résidents Collège familles et tuteurs associatifs Collège professionnels Représentants de l'organisme gestionnaire	Trimestrielle	Echanges sur les droits et libertés des personnes accompagnées (dont analyse des FEI et situations préoccupantes, plaintes et réclamations). Avis sur les documents 2002/2. Organisation intérieure et vie quotidienne. Activités d'animation socio-culturelles et les prestations proposées. Projets de travaux et d'équipements.
Commission Restauration	Représentants des résidents. Représentants du personnel. Représentants de la direction. Représentants des familles. Représentants d'API Restauration.	Semestrielle	Suivi de la qualité et adaptation des menus. Veille réglementaire (régimes spéciaux). Avis des résidents.
Réunions CSE/CSSCT	Représentants du personnel Directeur	Mensuelle	Echanges sur l'organisation générale des établissements selon l'ordre du jour établi

			par les parties prenantes.
Réunion familles	Représentants de la Direction Coordinateurs Ensemble des familles Représentants associatifs Représentants commune	Annuelle	Echanges sur l'organisation générale des établissements selon l'ordre du jour établi et le bilan de l'année écoulée et les projets à venir.
Réunions PPI	Les résidents Les familles et/ou représentants légaux Les professionnels	Annuelle	Plusieurs rencontres au cours de l'année dans le respect de la procédure en vigueur.

LE DISPOSITIF DE TRAÇABILITE

Le dispositif de traçabilité est essentiel dans le cadre de notre démarche Qualité. Elle représente un dispositif fondamental qui nous permet de suivre et d'enregistrer toutes les étapes de l'accompagnement, depuis l'accueil initial jusqu'à la mise en place des projets personnalisés.

La traçabilité englobe la collecte et l'archivage des informations essentielles, telles que les évaluations de besoins, les suivis médicaux, les interventions éducatives qui sont centralisés sur le logiciel IMAGO (dossier unique de l'usager) et/ou AGEVAL (logiciel de démarche qualité), logiciels sécurisés, en complément des transmissions ciblées. Cela revêt une importance particulière pour garantir la sécurité des résidents, la conformité aux normes réglementaires et la qualité des soins et de l'accompagnement. Elle assure également la transparence de nos actions et la possibilité d'analyser les pratiques pour identifier les axes d'amélioration.

LA DEMARCHE QUALITE ET GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de notre démarche Qualité, nous mettons en place des auto-évaluations, des évaluations et des outils de suivi pour optimiser la qualité au bénéfice des personnes accompagnées (DUERP, procédures, enquêtes de satisfaction, échanges sur les RBPP, nouveau référentiel HAS, bilan annuel sur les FEI, plans d'actions et RETEX en réunions, etc.).

Notre engagement envers la démarche Qualité est un gage de transparence, de confiance et de satisfaction pour l'ensemble de nos parties prenantes.

LES RECOMMANDATIONS DES BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Les Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) sont essentielles pour garantir un accompagnement de qualité et respectueux des résidents. Cela implique de se référer aux recommandations émises par les autorités compétentes, telles que les instances nationales, les organismes spécialisés.

Ces recommandations englobent des domaines variés tels que l'éthique, les droits des résidents, les bonnes pratiques d'accompagnement, la sécurité, la santé, l'éducation et l'inclusion sociale.

Les RBPP constituent une référence essentielle pour les professionnels. En s'alignant sur ces recommandations, les professionnels renforcent leur pratique, garantissant ainsi un accompagnement répondant aux critères en termes de bientraitance, de bien-être et de respect.

Par exemple, les professionnels s'appuient sur les RBPP suivantes :

Accompagnement médical et paramédical : ces recommandations portent sur les bonnes pratiques médicales, la gestion des traitements, la coordination avec les professionnels de santé et les soins paramédicaux.

Accompagnement social et éducatif : elles concernent les méthodes éducatives, les activités de stimulation, l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne et la mise en place de projets personnalisés.

La gestion des événements indésirables et la qualité de l'accompagnement : ces recommandations visent à assurer une réactivité face aux situations critiques, à établir des protocoles de traitement et de suivi des événements indésirables et à maintenir une qualité d'accompagnement constante.

Inclusion sociale et l'autonomie des résidents : elles englobent les méthodes favorisant l'inclusion, l'autonomie et la participation active des résidents dans la vie sociale et citoyenne de l'établissement.

La bientraitance : elle porte sur le respect des droits fondamentaux des résidents, la prévention et la gestion des situations de maltraitance ou de négligence, la communication ainsi que l'éthique professionnelle.

L'habitat : Nous veillons à faire respecter le choix du logement (RBPP du 25/01/2022)

Afin de garantir leur appropriation par les professionnels, nous proposons des temps de réunion abordant les différentes RBPP selon les situations. D'autre part, des formations spécifiques sur ce sujet sont proposées dès que nécessaire.

LES EVALUATIONS

LA REFORME DE L'EVALUATION

- La Loi n°2019-774 du 24 Juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé a confié à la Haute Autorité de Santé (HAS) la mission de refondre le dispositif d'évaluation des ESSMS (le référentiel et la méthode d'évaluation). La loi du n° 2019-774 du 24 juillet 2019 avait acté la réforme du dispositif d'évaluation des ESSMS pour une mise en œuvre au 1^{er} Janvier 2021.
- Le nouveau dispositif d'évaluation construit par l'HAS s'appuie désormais sur un référentiel national commun à tous les ESSMS centré sur les personnes accompagnées. C'est le socle

du dispositif d'évaluation. Il répertorie les exigences à satisfaire par le Foyer de Vie (EANM) et par le FAM (EAM) et les éléments nécessaires à leur évaluation.

- Ancienne évaluation 2013 et auto-évaluation 2024.

Nous solliciterons également un cabinet accrédité afin d'effectuer notre prochaine évaluation externe qui aura lieu en décembre 2024, sur les deux établissements.

- Nouvelle nomenclature Conseil Départemental et parcours du résident (décret 9 mai 2017) .
 - ✓ Faciliter le parcours des personnes en situation de handicap,
 - ✓ Eviter les ruptures de parcours dans le respect du consentement de la personne,
 - ✓ Automatiser ce qui pouvait être fait jusque-là par dérogation.

PRESENTATION DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE APEI DU VALENCIENNOIS

L'ASSOCIATION AUJOURD'HUI

LA VIE ASSOCIATIVE

L'APEI du Valenciennois est une entité centrale l'organisme gestionnaire porteur de nos deux établissements, regroupant des familles, des proches, des professionnels et des bénévoles engagés dans la cause de la défense des droits des personnes en situation de handicap. Cette association, créée pour répondre aux besoins spécifiques des personnes accompagnées, joue un rôle essentiel dans la gouvernance du foyer et de l'EAM.

L'Association APEI du Valenciennois est impliquée dans :



Au sein de l'APEI du Valenciennois, de nombreuses actions, événements et activités sont organisés pour sensibiliser, informer et mobiliser les familles, les proches, les bénévoles et la communauté locale. Cette vie associative renforce le lien entre les établissements, les personnes accompagnées et leur environnement, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de vie, à la promotion de l'inclusion et au respect des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap.

LE DISPOSITIF ASSOCIATIF

L'association assure la gestion d'un ensemble d'établissements et de services sociaux et médicosociaux déployés sur :

- Le Valenciennois, Anzin, Marly et le Quercitain (le Quesnoy)
- L'Amandinois
- Le Pays de Condé

HISTORIQUE DE L'APEI DU VALENCIENNOIS

Créée en 1961, l'APEI du Valenciennois est avant tout une association de parents adhérents. Elle a été imaginée et conçue pour venir en aide aux parents à qui la société n'apportait pas de solution pour l'accompagnement de leurs enfants porteurs d'un handicap intellectuel.

Au fil des années, les familles se sont mobilisées sans relâche pour concevoir et promouvoir la création d'un ensemble de structures adaptées, répondant aux différents niveaux de perte d'autonomie et aux différentes étapes de la vie de leurs enfants en situation de handicap. Par leur démarche solidaire, ces familles ont joué un rôle crucial dans la sensibilisation, l'information et l'évolution des représentations sociales sur le handicap, contribuant ainsi à une pleine reconnaissance de la citoyenneté de ces personnes. Leur engagement se traduit également par une multitude d'initiatives conviviales et éducatives, visant à renforcer les liens et à enrichir les connaissances de chacun.

L'APEI du Valenciennois s'engage donc à trouver des solutions pour toute personne en situation de handicap intellectuel, qu'elle présente ou non des troubles associés, tels que le polyhandicap ou les Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA), indépendamment de son âge ou de sa situation sociale. L'association a pour mission d'offrir un accompagnement personnalisé, basé sur une écoute attentive des besoins et des attentes de chaque individu accueilli ou accompagné.

Cette approche privilégie une expression libre, dénuée de toute contrainte externe, dans un environnement empreint de bienveillance et de confiance envers les capacités de chacun. Toujours à la recherche d'innovation, l'APEI s'efforce de proposer des services adaptés, en impliquant activement les personnes accompagnées et leurs proches.

L'APEI s'inscrit dans le mouvement national des Papillons Blancs dit UNAPEI (Union Nationale des Associations de Parents et amis de personnes handicapées mentales) ainsi que dans le département avec l'UDAPEI (Union Départementale des 9 APEI du Nord) et dans la région avec l'UNAPEI Hauts de France.

Créée le 5 janvier 1961, l'APEI mobilise à l'origine les parents et amis de personnes déficientes intellectuelles sur le Valenciennois. Néanmoins, dès 1969, elle va intégrer les parents de l'Amandinois et du Pays de Condé. Le territoire d'intervention de l'association comprend actuellement environ 240 000 habitants, et couvre donc tout le territoire de l'arrondissement de Valenciennes, à l'exception du Denais (couvert par l'APEI de Denain) : 37093 habitants dans l'Amandinois, 44408 au niveau du Pays de Condé et 155480 habitants sur le Valenciennois.

Le développement du mouvement des « Papillons blancs », identité à laquelle la plupart des associations du Nord restent très attachées, s'est réalisé dans le prolongement du mouvement national initié dans l'après seconde guerre mondiale. L'APEI du Valenciennois est inscrite dans le mouvement parental UNAPEI-UDAPEI du Nord.

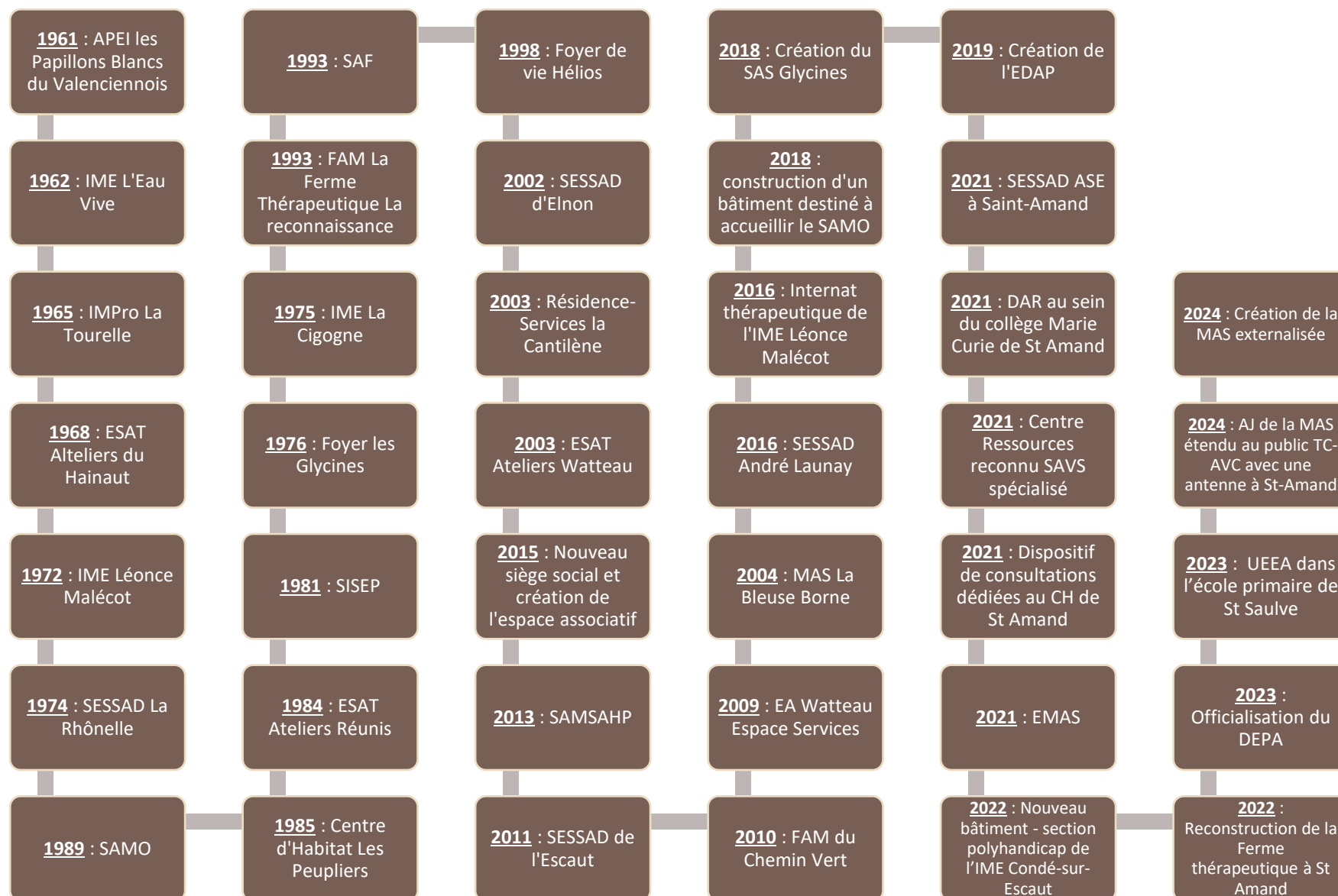
LES VALEURS ASSOCIATIVES

L'APEI, c'est avant tout une union de familles concernées par la même difficulté : le handicap de leur enfant. Au cœur des établissements et services, se trouvent des valeurs associatives enracinées. Elles guident nos actions et reflètent notre engagement envers les principes fondamentaux, qui sous-tendent notre mission.

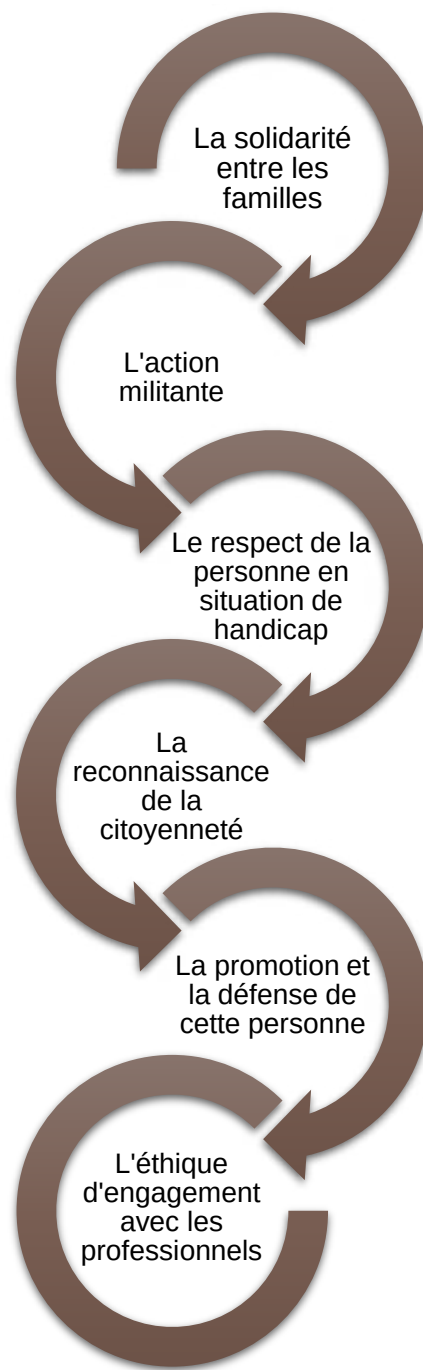
Siège	Secteur enfance	Services du secteur enfance	Secteur adulte en emploi	Secteur adulte hors emploi	Services et actions en milieu ouvert
•Instances associatives •Direction générale	•IME Léonce Malécot •IME les deux rives - pôle enfance •IME les deux rives - pôle adolescence •SESSAD de l'Elnon •SESSAD la Rhonelle •SESSAD de l'Escaut •SESSAD André Launay •IME La Cigogne	•Dispositif d'Autorégulation du SESSAD André Launay (DAR) •Equipe Diagnostic Autisme de Proximité (EDAP) •Equipe Mobile d'Appui médico-social à la Scolarisation (EMAS) •Dispositif d'Evaluation Précoce et d'Accompagnement (DEPA)	•ESAT Ateliers du Hainaut •ESAT ateliers Réunis •ESAT Ateliers Watteau •EA Watteau Espace Services •SISEP •Pôle Habitat Foyer d'hébergement Les Glycines •Pôle Habitat Centre d'Habitat Les Peupliers •Résidence Services La Cantilène	•Foyer de Vie Hélios •EAM du Chemin Vert •EAM Ferme Thérapeutique La Reconnaissance •MAS La Bleuse Borne	•SAVS •Centre Ressources Personnes Vieillissantes •SAAP •SAMSAH

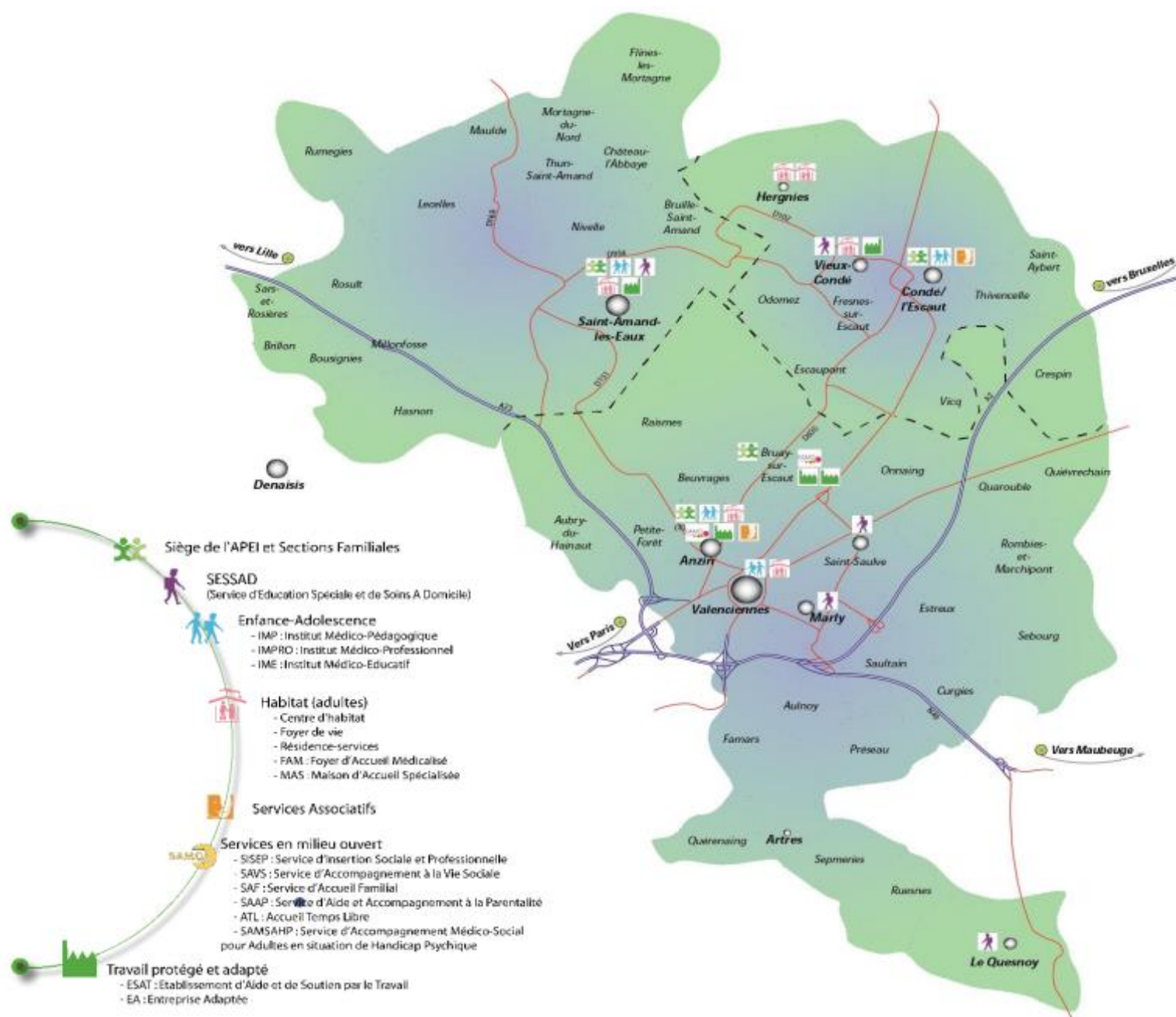
L'ASSOCIATION EN EVOLUTION

LES GRANDES ETAPES DE L'EVOLUTION



L'association prône les valeurs suivantes :





ET DEMAIN ?

STRATÉGIE GLOBALE DE LA MUTUALISATION

La mutualisation des ressources et des compétences entre le Foyer de Vie Hélios et l'Etablissement d'Accueil Médicalisé du Chemin Vert est au cœur de notre démarche d'amélioration continue. Cette stratégie s'inscrit dans notre volonté de consolider et d'enrichir notre offre d'accompagnement pour mieux répondre aux attentes et besoins de nos résidents (logique de parcours de vie).

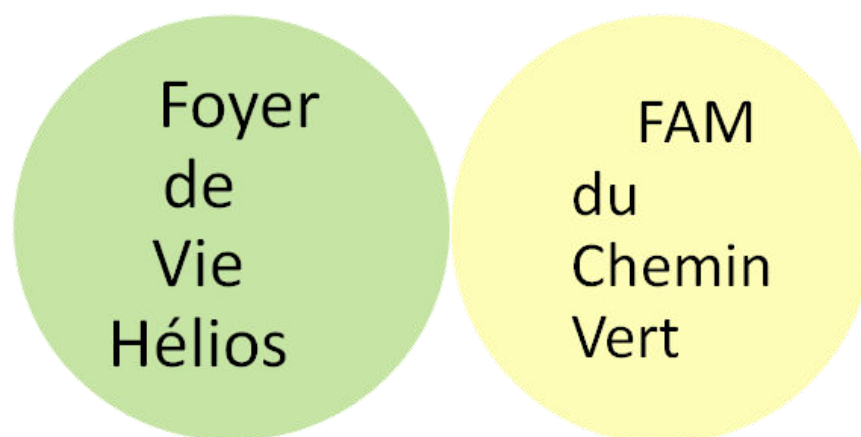
L'objectif premier de cette mutualisation est d'optimiser l'utilisation des ressources, qu'elles soient humaines, matérielles ou financières. En partageant nos compétences, nos connaissances et nos équipements, nous sommes en mesure d'offrir des services de meilleure qualité tout en rationalisant nos coûts.

La mutualisation favorise également la synergie et la créativité au sein de nos établissements. En collaborant étroitement, nous sommes en mesure d'innover, de développer de nouvelles approches et d'optimiser nos pratiques pour le bénéfice des résidents.

En outre, cette stratégie renforce notre capacité à faire face aux défis futurs. Elle nous permet d'anticiper les besoins en ressources, de mieux répartir les responsabilités et de garantir la continuité des services, même en cas de fluctuations ou de contraintes imprévues.

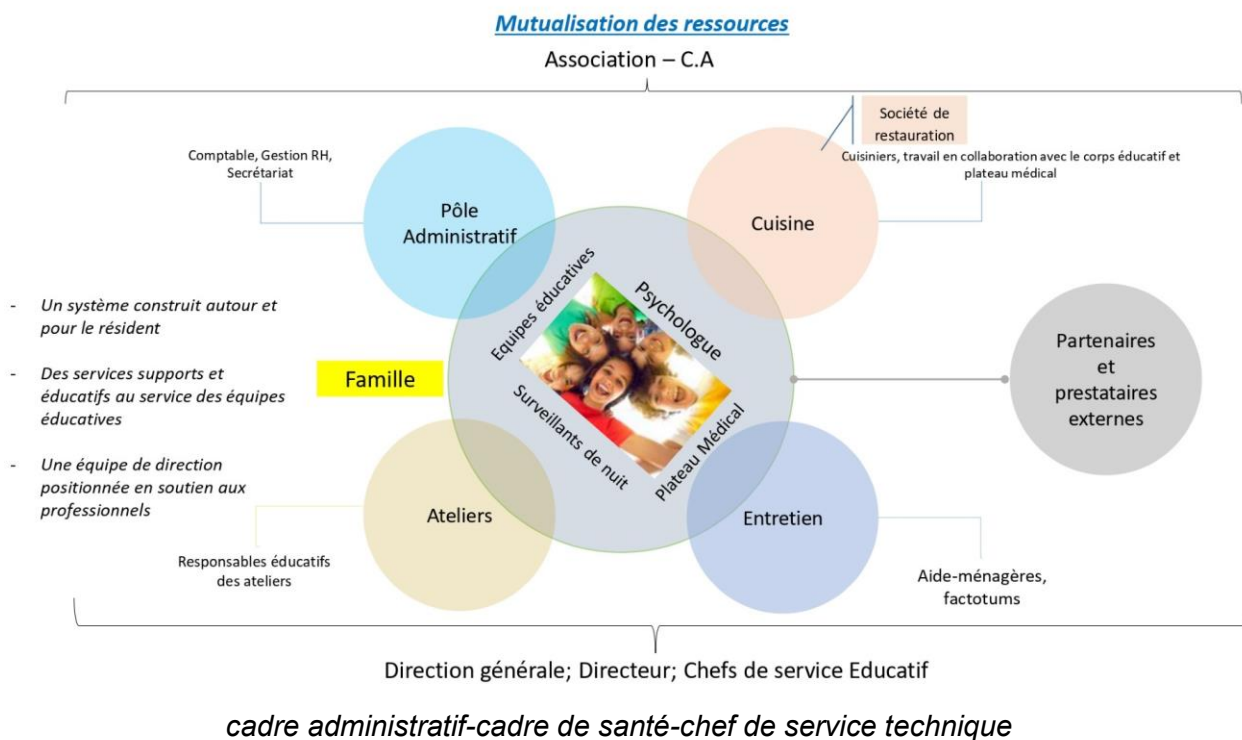
Nous sommes résolus à poursuivre notre stratégie de mutualisation avec un engagement ferme envers l'amélioration de la qualité de vie de nos résidents. Cette démarche s'inscrit dans notre volonté d'offrir un bon accompagnement, de promouvoir l'inclusion et de garantir que chaque résident puisse accéder aux services et aux opportunités qui lui sont nécessaires.

AVANT 2024



APRES 2024

Mutualisation des ressources



L'intégration

FICHE ACTION n°1	Sensibilisation à la Transition des jeunes des IME et des SESSAD au Secteur Adulte	
Problématique	La transition de l'IME vers le secteur adulte est une étape cruciale dans la vie des jeunes. Cette période peut susciter des inquiétudes et des incertitudes. Il est essentiel de préparer ces jeunes à cette transition de manière à garantir une intégration réussie.	
Objectifs	Sensibiliser les jeunes de l'IME à la transition vers le secteur adulte, tout en favorisant leur compréhension des changements à venir.	
Enjeux :		
- Assurer une transition en douceur de l'IME au secteur adulte pour favoriser l'intégration des jeunes - Aider les jeunes à comprendre et à accepter les changements à venir dans leur environnement et leurs habitudes de vie - Personnaliser le processus de transition en fonction des besoins spécifiques de chaque jeune - Impliquer les familles dans le processus de transition pour assurer leur compréhension et leur soutien - Réduire l'anxiété et les préoccupations liées à la transition en fournissant des informations claires et en créant un temps pour l'expression des émotions - Garantir que les jeunes continuent à recevoir les soins et l'accompagnement nécessaires dans le secteur adulte - Mettre en place un système de suivi pour évaluer la réussite de la transition et apporter des ajustements si nécessaire - S'engager dans une évaluation continue du processus de transition pour l'améliorer au fil du temps		
ÉQUIPE MOBILISÉE		
Responsable institutionnel	Responsable de l'action	Personnes concernées
Directeur	CHEF DE SERVICE EDUCATIF	Jeunes des IME et des SESSAD Chefs de service Educateurs Psychologues
Actions à mettre en œuvre :		
- Mettre en place des phases d'immersion - Organiser des séances d'information et de sensibilisation pour les jeunes de l'IME et leurs familles, en mettant l'accent sur les changements à venir - Mettre en place des activités de groupe partagées entre les jeunes du secteur enfance et les résidents pour favoriser la communication et l'expression des préoccupations - Organiser des visites sur le principe de la "Pair - aide" (visites sur site effectuées par un résident du foyer, permettant de faciliter la transition entre secteur enfance / secteur adulte) - Participer au plan individualisé pour chaque jeune, en fonction de ses besoins spécifiques - Fournir un soutien psychologique pour les jeunes en cas de besoin		
Moyens :		
- Ressources humaines internes - Locaux mis à disposition pour les rencontres des jeunes des IME ou SESSAD		
Documents de référence à mobiliser :		

• Documents et supports d'informations (jeu de société, vidéo) sur le secteur adulte et les services disponibles • Matériel éducatif pour les séances d'information • Documents de suivi de la préparation à la transition	
ÉCHÉANCIER :	
• Mettre en place des phases d'immersion • Organiser des séances d'information et de sensibilisation pour les jeunes de l'IME et leurs familles, en mettant l'accent sur les changements à venir (2 fois par an) • Mettre en place des activités de groupe pour favoriser la communication et l'expression des préoccupations • Organiser des visites sur le principe de la "Pair - aide" (visites sur site effectuées par un résident du foyer, permettant de faciliter la transition entre secteur enfance / secteur adulte)	Déjà mis en place depuis 2024 Juin 2025 1er trimestre 2026 Juin 2025
• Établir un plan individualisé pour chaque jeune, en fonction de ses besoins spécifiques • Fournir un soutien psychologique pour les jeunes en cas de besoin	Selon les immersions En continu
Indicateurs de suivi :	
• Taux de participation des jeunes aux rencontres et séances d'information, suivies de périodes d'immersion • Niveau de compréhension des changements à venir, évalué par des questionnaires pré- et post-sensibilisation • Niveau de satisfaction des jeunes et des familles par rapport au processus de transition • Taux de succès de l'intégration réussie des jeunes dans le secteur adulte (à évaluer sur 3 ans) • Création d'outils d'évaluations.	
<u>Analyse globale</u>	
Bilan : Perspectives :	

Les réorientations

FICHE ACTION n°2	Préparation et anticipation des réorientations des résidents		
Problématique	La réorientation des personnes accompagnées est une étape importante de leur parcours de vie. Elle peut survenir pour diverses raisons, notamment des besoins évoluant avec le temps. Préparer et anticiper les réorientations est donc essentiel pour assurer une transition fluide et réussie dans le parcours de vie.		
Objectifs	Faciliter la transition vers de nouveaux environnements ou services, tout en réduisant les inquiétudes associées à la réorientation		
Enjeux			
- Assurer une transition en douceur pour les résidents et les familles - Garantir la continuité des soins et de l'accompagnement - Respecter les préférences et les besoins individuels des résidents - Impliquer les résidents, les familles et les responsables légaux de façon significative dans le processus de réorientation - Faciliter l'acceptation du changement - Favoriser une orientation qui recherche la poursuite de parcours et l'absence de rupture			
ÉQUIPE MOBILISÉE			
Responsable institutionnel	Responsable de l'action	Personnes concernées	Collaboration
Directeur	Chef de service éducatif équipe pluridisciplinaire	Chefs de service Educateurs Psychologues Cadre de santé Résidents Familles et/ou représentants légaux Centre ressource Chargée gestion de liste d'attente	MAS FAM ESAT EHPAD Foyers Familles
Actions à mettre en œuvre :			
- Mener des entretiens avec chaque résident pour discuter de la réorientation, en lien avec le CR si nécessaire, ou les autres services, expliquer les raisons, les avantages et inconvénients pour répondre aux questions - Offrir un soutien psychologique aux résidents pour les aider à gérer le stress lié à la réorientation - Organiser des visites des futurs lieux ou services pour permettre aux résidents de se familiariser avec leur nouvel environnement, en lien avec le CR. - Informier et impliquer activement les familles dans le processus de réorientation pour assurer leur compréhension et leur soutien selon les besoins. - Formaliser des plans de réorientation individualisés pour chaque résident, en tenant compte de ses besoins spécifiques - Mettre en place un suivi régulier pour évaluer l'adaptation des résidents à leur nouvel environnement			
Moyens :			
- Ressources humaines internes et associatifs - Partenaires sur le territoire (EHPAD, autres ESSMS...)			

Documents de référence à mobiliser :	
• Documents d'information sur les futurs lieux ou service • Plans individuels de réorientation, synthèses, réunions thématiques	
ÉCHÉANCIER :	
	Juin 2029
• Formaliser des plans de réorientation individualisés pour chaque résident, en tenant compte de ses besoins spécifiques	Point Annuel par le Chef de Service Educatif en réunion cadre.
Indicateurs de suivi :	
• Niveau de compréhension et d'acceptation de la réorientation, évalué par des questionnaires pré- et post-entretiens • Taux de satisfaction des familles par rapport au processus de réorientation • Taux de succès de l'adaptation des résidents à leur nouvel environnement (à évaluer sur 3 ans) • Indicateurs en lien avec les partenaires (rencontres, échanges téléphoniques)	
<u>Analyse globale</u>	
Bilan :	
Perspectives :	

Le vieillissement

FICHE ACTION n°3	Préparer le vieillissement des personnes accompagnées
Problématique	Le vieillissement des personnes accompagnées sur le site est un constat depuis plusieurs années. Il est essentiel de les préparer à cette réalité pour garantir leur bien-être, leur qualité de vie, et répondre à leurs besoins évolutifs.
Objectifs	Préparer les personnes accompagnées au vieillissement et à ses implications, tout en assurant une transition en douceur vers un accompagnement adapté
Enjeux	
• Maintenir la qualité de vie des personnes accompagnées dans le but de « bien-vieillir » • Garantir des soins et un accompagnement approprié pour les besoins liés au vieillissement • Respecter les préférences et les choix de fin de vie et directives anticipées des personnes concernées • Impliquer les familles et les tuteurs dans le processus de préparation	

ÉQUIPE MOBILISÉE			
Responsable institutionnel	Responsable de l'action	Personnes concernées	Partenaires
Directeur	CHEF DE SERVICE EDUCATIF et Cadre de santé	L'ensemble du personnel du site Familles et ou représentants légaux Résidents	Médecins EHPAD HAD Services à domicile CHV Centre Ress.
Actions à mettre en œuvre : - Planifier une évaluation sur le plan « physique » et « psychologique » des personnes accompagnées pour évaluer la perte d'autonomie (grille de détection des signes de vieillissement déjà mise en place pour tous les résidents de plus de 40 ans.). - Elaborer des plans de soins personnalisés pour répondre aux besoins spécifiques liés au vieillissement - Maintenir l'autonomie du public vieillissant - Anticiper l'accompagnement paramédical, lorsque nécessaire, par rapport à l'accompagnement éducatif. - Travailler sur le maintien des conditions physiques à travers le sport et la rééducation. - Anticiper et fluidifier les transitions entre le Foyer de Vie (EANM) et le FAM (EAM) à travers des périodes d'accueil temporaires, y compris avec les autres ESSMS - Utiliser la grille d'évaluation des capacités physiques, sportives et proprioceptives			
Moyens : - Outils associatifs (grille de détection des signes de vieillissement) - Ressources humaines			
Documents de référence à mobiliser : - Les projets des résidents - Les grilles d'évaluation - Les plans de soins personnalisés			
ÉCHÉANCIER :			
			Septembre 2025
Indicateurs de suivi : PPI et avenants intermédiaires			
<u>Analyse globale</u> Bilan : Perspectives :			

La fin de vie

FICHE ACTION n°4	Préparation à la fin de vie des personnes accompagnées		
Problématique	La fin de vie est une réalité inévitable et il est essentiel de préparer les personnes accompagnées à cette étape afin de garantir leur bien-être, de respecter leurs choix et préférences et d'offrir un accompagnement adapté.		
Objectifs	Préparer les personnes accompagnées à la fin de vie et à ses aspects émotionnels et pratiques, tout en respectant les choix et les volontés		
Enjeux			
- Assurer le bien-être des personnes en fin de vie - Respecter les dernières volontés du résident et de la famille - Respect de l'autodétermination des personnes accompagnées - Offrir un soutien émotionnel aux personnes en fin de vie et à leurs familles - Prévenir la douleur et le déconfort en fournissant des soins palliatifs appropriés			
ÉQUIPE MOBILISÉE			
Responsable institutionnel	Responsable de l'action	Personnes concernées	Collaboration
Directeur	Cadres + Psycho	- L'ensemble des professionnels du site - Familles et tuteurs légaux - Résidents	Médecins Soins palliatifs HAD CHV Familles
Actions à mettre en œuvre :			
- Mener des entretiens avec chaque personne accompagnée pour discuter de la fin de vie, de ses préférences, de ses choix et de ses volontés en matière de soins, des directives anticipées, de la personne de confiance - Offrir des sessions de formation et d'information sur la fin de vie, les soins palliatifs et les options d'accompagnement à destination des professionnels - Nommer des personnes ressources (équipe volontaire) - Élaborer des plans de soins palliatifs personnalisés pour répondre aux besoins spécifiques de chaque personne en fin de vie et une procédure sur le décès, en collaboration avec l'HAD, les représentants légaux, les médecins et les personnes accompagnées - Fournir un soutien psychologique pour aider les personnes en fin de vie à gérer les émotions liées à cette étape - Informier et impliquer activement les familles dans le processus de préparation pour assurer leur compréhension et leur soutien - Définir les limites de l'accompagnement à la fin de vie - Respecter la dignité et les éléments du défunt			
Moyens :			
- Ressources humaines internes et associatives - Partenaires du territoire - Outils de communication pour faciliter la compréhension sur cette thématique			

Documents de référence à mobiliser :	
• Directives anticipées • Personne de confiance • Plans de soins palliatifs	
ÉCHÉANCIER :	
	Décembre 2026
• Mener des entretiens avec chaque personne accompagnée pour discuter de la fin de vie, de ses préférences, de ses choix et de ses volontés en matière de soins, des directives anticipées, de la personne de confiance	Juin 2026
• Offrir des sessions de formation et d'information sur la fin de vie, les soins palliatifs et les options de prise en charge à destination des professionnels • Nommer des personnes ressources (équipe volontaire)	Décembre 2025
• Informer et impliquer activement les familles dans le processus de préparation pour assurer leur compréhension et leur soutien	Juin 2026
• Définir les limites de l'accompagnement à la fin de vie	Décembre 2025
• Respecter la dignité et les éléments du défunt	Juin 2025
Indicateurs de suivi :	
• Personnel formé • Respect des choix et des volontés des personnes avant la fin de vie, évalué par des entretiens individuels et des documents de directives anticipées	
<u>Analyse globale</u>	
Bilan :	
Perspectives :	

La vie intime, affective et sexuelle

FICHE ACTION n°5	Accompagnement de la vie affective, intime et sexuelle des personnes accompagnées		
Problématique	La vie affective et les relations intimes et sexuelles des personnes accompagnées doit être abordée de manière respectueuse et inclusive. La méconnaissance, les tabous et les risques nécessitent un accompagnement approprié.		
Objectifs	Promouvoir une approche préventive et respectueuse de la vie affective, intime et sexuelle tout en prévenant les situations à risque.		
Enjeux • Respect des droits et des besoins des personnes accompagnées • Prévention des abus et des situations à risque • Éducation à la sexualité et à la vie affective • Soutien aux personnes accompagnées dans leurs choix et leurs questionnements.			
ÉQUIPE MOBILISÉE			
Responsable institutionnel	Responsable de l'action	Personnes concernées	Collaboration
Directeur	Cadre de santé Psychologue	Résidents - Equipe pluridisciplinaire	Familles/Aidants Intim'Agir/Planning Familial Siège Asso
Actions à mettre en œuvre : • Sensibiliser le personnel à la vie affective, intime et sexuelle des personnes accompagnées, aux besoins spécifiques et aux risques potentiels (abus de faiblesse) • Proposer des entretiens individuels confidentiels pour discuter des besoins et des désirs des personnes accompagnées • Organiser des groupes de parole sur la vie affective, intime et sexuelle pour permettre l'échange d'expériences et d'informations • Mettre à disposition du matériel éducatif adapté à la compréhension des personnes accompagnées • Inclure les familles et aidants (CVS) dans le processus d'accompagnement et de prévention • Établir des règles et des protocoles pour garantir la sécurité des personnes accompagnées • Conventionner avec des organismes de prévention et des organismes spécialisés permettant de sensibiliser les personnes que nous accompagnons			
Moyens : • Ressources humaines internes • Partenaires sur le territoire • Outils adaptés de communication (jeux, santé BD...)			
Documents de référence à mobiliser : • Charte associative sur l'intimité, sexualité et de la vie affective • Guides sur la prévention des risques liés à la vie affective et sexuelle • Documents éducatifs sur la sexualité adaptée / au niveau de compréhension des personnes accompagnées (Keskesex)			
ÉCHÉANCIER :			

	Décembre 2028
• Proposer des entretiens individuels confidentiels pour discuter des besoins et des désirs des personnes accompagnées •	Décembre 2024
• Organiser des groupes de parole sur la vie affective, intime et sexuelle pour permettre l'échange d'expériences et d'informations	Janvier 2024
• Mettre à disposition du matériel éducatif adapté à la compréhension des personnes accompagnées • Inclure les familles et aidants (CVS) dans le processus d'accompagnement et de prévention	Mars 2025
• Établir des règles et des protocoles pour garantir la sécurité des personnes accompagnées	Décembre 2027
• Conventionner des organismes de prévention permettant de sensibiliser les personnes que nous accompagnons	Décembre 2027
Indicateurs de suivi : • Taux de participation des personnes accompagnées aux entretiens et aux groupes de parole. • Niveau de compréhension et d'épanouissement de la vie affective et sexuelle, évalué par des entretiens individuels (évaluation smiley) • Nombre de situations à risque prévenues ou résolues. (FEI)	
<u>Analyse globale</u> Bilan : Perspectives :	

Les projets personnalisés

FICHE ACTION n°6	Amélioration des projets personnalisés		
Problématique	Malgré les efforts déployés pour élaborer des projets personnalisés adaptés, il est parfois difficile de recueillir pleinement la parole des résidents et de maintenir des objectifs inclusifs dans ces projets. Il est donc nécessaire de trouver des outils adaptés pour favoriser une participation active des résidents.		
Objectifs	Faciliter l'expression des résidents dans l'élaboration de leur projet personnalisé en maintenant le plus possible des objectifs inclusifs		
Enjeux • Améliorer la qualité de vie des résidents en répondant davantage à leurs besoins et attentes individuels. • Favoriser l'autonomie et l'intégration sociale des résidents en renforçant les liens avec le tissu économique. • Renforcer la cohésion sociale au sein de l'établissement en impliquant activement les résidents dans les décisions qui les concernent			
ÉQUIPE MOBILISÉE			
Responsable institutionnel	Responsable de l'action	Personnes concernées	Collaboration
Directeur	Chef de service éducatif en lien avec les équipes	Educateurs Résidents	Tissu économique
Actions à mettre en œuvre : • Mise en place d'ateliers de parole et d'expression permettant aux résidents de s'exprimer librement sur leurs besoins, leurs souhaits et leurs préoccupations. • Organisation de rencontres régulières avec les acteurs locaux pour identifier les possibilités d'inclusion et de partenariat. • Utilisation d'outils adaptés (pictos, Falc, photos, vidéos, BD) , tels que des questionnaires ou des entretiens individualisés, pour recueillir les avis des résidents de manière efficace. • Entretiens individualisés avec le référent, la psychologue et/ou le chef de service.			
Moyens : • Ressources humaines internes • Outils adaptés pour la communication et la compréhension			
Documents de référence à mobiliser : • Guide de bonnes pratiques pour l'élaboration des projets personnalisés. • Règlement intérieur de l'établissement.			
ÉCHÉANCIER :		Décembre 2025	
• Mise en place d'ateliers de parole et d'expression permettant aux résidents de s'exprimer librement sur leurs besoins, leurs souhaits et leurs préoccupations.		Mars 2025	

• Organisation de rencontres régulières avec les acteurs locaux pour identifier les possibilités d'inclusion et de partenariat.	Décembre 2025
• Utilisation d'outils adaptés, tels que des questionnaires ou des entretiens individualisés, pour recueillir les avis des résidents de manière efficace.	Décembre 2025
Indicateurs de suivi : • Nombre de partenariats établis avec les commerçants locaux. • Niveau de satisfaction des résidents vis-à-vis de leur projet personnalisé. • Nombre d'actions mises en place pour maintenir des objectifs inclusifs dans les projets personnalisés.	
<u>Analyse globale</u> Bilan : Perspectives :	

La citoyenneté

FICHE ACTION n°7	Promotion de la citoyenneté des personnes accompagnées		
Problématique	Les personnes accompagnées ont le droit de participer activement à la vie de la communauté, d'exercer leur citoyenneté et de faire entendre leur voix. Il est essentiel de les soutenir dans cet objectif.		
Objectifs	Promouvoir la citoyenneté des personnes accompagnées en les encourageant à exprimer leurs choix, leurs besoins et leurs opinions. Favoriser leur participation à la vie de la communauté et à la prise de décision.		
Enjeux			
• Respect des droits et des préférences des personnes accompagnées • Renforcement de l'estime de soi, de l'autonomie et de la confiance en soi • Promotion de l'inclusion sociale et de l'intégration dans la commune.			
Responsable institutionnel	Responsable de l'action	Personnes concernées	Collaboration
Directeur	CSE	Educateurs Résidents	Commune Associations DPCDPA
Actions à mettre en œuvre :			
• Organiser des ateliers et des sessions d'information sur les droits et les responsabilités des citoyens (rencontre avec des politiques du territoire par exemple) • Multiplier les canaux de communication pour garantir l'accessibilité des informations transmises ◦ FALC ◦ Supports visuels (exemple des tutos, des ateliers théâtre, du journal) • Encourager la participation des personnes accompagnées à des projets communautaires, à des activités de bénévolat ou à des initiatives citoyennes • Former les résidents aux gestes de premiers secours • Inscrire les résidents dans une démarche éco citoyenne • Ferme pédagogique : établir un programme pédagogique à destination des jeunes des écoles locales, ESSMS. • Organiser des ateliers d'éducation civique et de chantiers solidaires (présentation de programmes, visites organisées, etc.) • Organiser des réunions participatives régulières où les personnes accompagnées peuvent exprimer leurs opinions, prendre des décisions et contribuer à l'amélioration de la vie en établissement, en lien avec le CVS ◦ Mettre en place des ateliers pour sensibiliser les résidents à la tolérance ◦ Créer de la mixité avec les publics accompagnés (visite des jeunes mineurs non accompagnés (MNA) ; Ecoles du secteur.			
Moyens :			
• Ressources internes • Ressources associatives (Nous Aussi) • Partenaires du territoire			

Documents de référence à mobiliser :	
• Charte des droits des usagers du service public • Documents éducatifs sur la citoyenneté • Comptes-rendus des réunions participatives	
ÉCHÉANCIER :	
	Décembre 2027
Indicateurs de suivi :	
• Taux de participation des personnes accompagnées aux réunions participatives et aux projets communautaires • Niveau d'implication des personnes accompagnées dans la vie de la communauté • Réalisation et impact des projets communautaires initiés par les personnes accompagnées	
<u>Analyse globale</u>	
Bilan :	
Perspectives :	

La santé

FICHE ACTION n°8	Promotion de la santé des personnes accompagnées		
Problématique	La santé des personnes accompagnées est une priorité, mais elle ne se limite pas aux soins médicaux. Il est essentiel de promouvoir une approche globale de la santé.		
Objectifs	• Favoriser le bien-être global des personnes accompagnées en développant des approches de santé non médicamenteuses • Accompagner le vieillissement de manière adaptée et respectueuse • Optimiser le circuit du médicament pour garantir la sécurité des personnes accompagnées • Promouvoir la pair-aidance pour favoriser l'entraide entre les résidents • Poursuivre et développer une prévention en santé.		
Enjeux			
• Amélioration de la qualité de vie des personnes accompagnées • Prévention des effets indésirables liés aux médicaments • Prévention et adaptation des soins au vieillissement (grille de détection) • Renforcement de l'entraide et de la solidarité entre les résidents			
ÉQUIPE MOBILISÉE			
Responsable institutionnel	Responsable de l'action	Personnes concernées	Partenaires
Directeur	Cadre de santé et pôle médical	• Résidents • Chefs de service • Cadre de santé • Infirmiers • Aides-soignants • Psychologue	IFSI de Dechy IFSI de Valenciennes Siège APEI Familles
Actions à mettre en œuvre :			
• Développement de la prise en charge non médicamenteuse : proposer des activités et des approches thérapeutiques non médicamenteuses, telles que la musicothérapie, la réflexologie, la médiation animale, la sophrologie, la balnéothérapie, Snoezelen, etc. • Accompagnement au vieillissement : adapter les plans de soins au vieillissement pour garantir une prise en charge respectueuse et adéquate • Circuit du médicament : mettre en place des actions de prévention pour sensibiliser les résidents à la sécurisation du médicament via des supports accessibles (vidéo, documents FALC, support TV, scénettes) • Faire en sorte que les résidents soient acteurs et puissent donner une décision éclairée sur leur parcours santé : ○ Simuler les examens médicaux ○ Pair aidance : encourager les résidents à s'entraider, à partager leurs expériences et à soutenir leurs pairs			

Moyens : • Ressources humaines internes et associatives • Partenaires du territoire • Logistique et technique	
Documents de référence à mobiliser : • Protocoles de prise en charge non médicamenteuse • Plans de soins adaptés au vieillissement • Procédures de gestion du médicament • Documents de sensibilisation à la pair-aidance • RBPP	
ÉCHÉANCIER :	
	Décembre 2028
• Développement de la prise en charge non médicamenteuse : proposer des activités et des approches thérapeutiques non médicamenteuses, telles que la musicothérapie, la réflexologie, la médiation animale, la sophrologie, la balnéothérapie, Snoezelen, etc. • Accompagnement au vieillissement : adapter les plans de soins au vieillissement pour garantir une prise en charge respectueuse et adéquate • Circuit du médicament : mettre en place des actions de prévention pour sensibiliser les résidents à la sécurisation du médicament via des supports accessibles (vidéo, documents FALC, support TV, scénettes)	Décembre 2028
• Faire en sorte que les résidents soient acteurs et puissent donner une décision éclairée sur leur parcours santé : ○ Simuler les examens médicaux ○ Pair aidance : encourager les résidents à s'entraider, à partager leurs expériences et à soutenir leurs pairs	Décembre 2026
Indicateurs de suivi : • Indicateurs de participation des personnes accompagnées aux activités de prise en charge non médicamenteuse • Indicateurs de satisfaction des personnes accompagnées et des familles ou aidants par rapport à l'accompagnement au vieillissement. • Analyse des erreurs liées à la gestion du médicament (Ageval FEI)	
<u>Analyse globale</u> Bilan : Perspectives :	

Accès à l'information - Communication

FICHE ACTION n°9	Amélioration de la communication à destination des personnes accompagnées		
Problématique	Une communication efficace est essentielle pour répondre aux besoins, aux attentes et aux droits des personnes accompagnées. Il est crucial d'assurer une communication respectueuse, adaptée et inclusive.		
Objectifs	• Améliorer la qualité de la communication avec les personnes accompagnées (FALC et Pictogrammes). • Favoriser leur participation active dans les prises de décision et dans la vie de l'établissement (CVS et réunion des résidents) • Promouvoir une communication inclusive, respectueuse des différences et des préférences individuelles.		
Enjeux • Promotion de l'autonomie et de la participation active • Prévention des malentendus et des conflits • Renforcement de la relation de confiance entre le personnel et les personnes accompagnées • Respect des droits et de la dignité des personnes accompagnées			
ÉQUIPE MOBILISÉE			
Responsable institutionnel	Responsable de l'action	Personnes concernées	Collaboration
Directeur	CSE Cadre de santé	• Chefs de service • Educateurs • Psychologue	Familles Trait d'union Commission communication Clin d'œil
Actions à mettre en œuvre : • Multiplier les supports de présentation et canaux de communication : télé interne dans le site (prolongement du journal), création d'une troupe de théâtre, création de numéros « spéciaux » pour le journal • Proposer des formations sur la communication adaptée aux besoins des personnes accompagnées, notamment en prenant compte les différences culturelles et les handicaps • Développer de nouvelles formes de communication pour garder le lien avec les nouveaux publics • Former certains professionnels dans ce domaine.			
Moyens : • Outils de communication adaptés • Ressources humaines • Logistique			
Documents de référence à mobiliser : • Supports de communication • Comptes rendus des réunions participatives			

ÉCHÉANCIER :	
	DECEMBRE 2027
• Multiplier les supports de présentation et canaux de communication : télé interne dans le site (prolongement du journal), création d'une troupe de théâtre, création de numéros « spéciaux » pour le journal • Proposer des formations sur la communication adaptée aux besoins des personnes accompagnées, notamment en prenant compte les différences culturelles et les handicaps • Développer de nouvelles formes de communication pour garder le lien avec les nouveaux publics	DECEMBRE 2027
Indicateurs de suivi : • Réduction des malentendus et des conflits liés à la communication (FEI) • Adhésion aux projets et aux décisions, évalué lors des entretiens individuels (PPI)	
<u>Analyse globale</u> Bilan : Perspectives :	

Réaménagement et signalisation sur le site

FICHE ACTION n°10	Réaménagement du site		
Problématique	L'établissement nécessite de nouvelles signalisations et un réaménagement pour répondre aux besoins actuels et futurs des personnes accompagnées, tout en garantissant leur sécurité et leur bien-être.		
Objectif	Réaménager le site pour optimiser son accessibilité, son ergonomie, et sa convivialité		
Enjeux • Amélioration de la qualité de vie des personnes accompagnées • Faciliter le repérage des bâtiments et des lieux. • Adaptation du site aux besoins spécifiques en matière d'accompagnement • Optimisation de l'efficacité des activités et de l'organisation générale			
ÉQUIPE MOBILISÉE			
Responsable institutionnel	Responsable de l'action	Personnes concernées	Collaboration
Directeur	Chef de Service Technique	• Direction de l'établissement • Educateurs • Personnels techniques et logistiques • Membres du CVS	Siège Entreprises BTP
Actions à mettre en œuvre : • Rendre le S4A accessible et au cœur du dispositif (délocalisation) • Établir une signalisation au sein du site et donner des noms de rue et donner une codification couleur • Réaménager la cuisine pour que celle-ci soit plus adaptée aux deux établissements • Intégrer l'accueil à l'entrée du site (pôle administratif)			
Moyens : • Ressources humaines techniques et associatives			
Documents de référence à mobiliser : • Normes d'accessibilité et de sécurité • Plans de conception détaillés • Rapports d'études et de diagnostic			
ÉCHÉANCIER :			
		DECEMBRE 2027	
• Rendre le S4A accessible et au cœur du dispositif (délocalisation)		Juin 2024	
• Établir une signalisation au sein du site		Décembre 2027	

• Réaménager la cuisine pour que celle-ci soit plus adaptée aux deux établissements •	Décembre 2027
• Intégrer l'accueil à l'entrée du site (pôle administratif)	Juin 2024
Moyens : • Financiers • Moyens humains techniques internes et associatifs	
Indicateurs de suivi : • Niveau de satisfaction des personnes accompagnées par rapport au réaménagement du site • Respect des normes d'accessibilité et de sécurité	
<u>Analyse globale</u> Bilan : Perspectives :	

Le partenariat

FICHE ACTION n°11	Développement de partenariats et du lien sur le territoire		
Problématique	Les relations que nous pouvons tisser sur le territoire ainsi que les partenariats sont essentiels pour enrichir l'offre de service, favoriser l'inclusion sociale et mutualiser les ressources.		
Objectif	Promouvoir l'inclusion sociale et l'ouverture sur la communauté en renforçant la coopération avec les partenaires existants et en établissant des partenariats locaux, régionaux ou nationaux.		
Enjeux • Enrichissement de l'offre de services • Amélioration de la qualité de vie des personnes accompagnées • Optimisation de la mutualisation des ressources • Renforcement des liens avec la communauté			
ÉQUIPE MOBILISÉE			
Responsable institutionnel	Responsable de l'action	Personnes concernées	Collaboration
Directeur	Equipe cadres	• Direction de l'établissement • Responsable de coordination des partenariats • Educateurs	Ecoles Universités Organismes de formation professionnelle (IRTS, etc.) Siège Municipalités Sections familiales
Actions à mettre en œuvre : • Formation de l'éducateur sportif (sport adapté) : établir un partenariat avec une licence STAPS • Organiser des événements et activités en collaboration avec les partenaires et les familles • Etablir un partenariat avec les organismes de formations professionnelles (IFSI, IRTS) • Diagnostic social de territoire.			
Moyens : • Financiers • Ressources humaines internes associatives et partenariales			
Documents de référence à mobiliser : • Accords de partenariat avec les acteurs locaux (conventions) • Plan d'action pour le développement des relations avec le territoire • Rapports d'évaluation des activités et des événements			
ÉCHÉANCIER :			

Etude de territoire et diagnostic	Juin 2024
Formation de l'éducateur sportif	Déc 2026
Actions mises en œuvre avec les nouveaux partenaires du territoire.	Juin 2025
Partenariat avec les organismes de formations professionnelles (IFSI, IRTS)	Septembre 2025
Indicateurs de suivi : • Nombre de partenariats établis avec des acteurs locaux • Niveau de participation des partenaires/familles à des activités et à des événements locaux • Nombre de partenariats établis	
<u>Analyse globale</u> Bilan : Perspectives :	

GLOSSAIRE

AGEVAL : Logiciel de démarche qualité permettant la traçabilité des événements quotidiens
APEI : Association de Parents d'Enfants Inadaptés
API : Société de restauration
CA : Conseil d'Administration
CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CDD : Contrat à Durée Déterminée
CDI : Contrat à Durée Indéterminée
CH : Centre Hospitalier
CHV : Centre Hospitalier de Valenciennes
CMP : Centre Médico-Psychologique
CRETON : Amendement qui permet le maintien la personne en IME, dans l'attente d'une solution adaptée
CSE : Comité Social et Economique
CVS : Conseil de Vie Social
DAR : Dispositif d'Auto-Régulation
DEPA : Dispositif d'Evaluation Précoce et d'Accompagnement
DPCDPA :
DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
EAM : Etablissement d'Accueil Médicalisé
EANM : Etablissement d'Accueil Non Médicalisé
EDAP : Equipe Diagnostic Autisme de Proximité
EHPAD : Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EMAS : Equipe Mobile d'Appui médico-social à la Scolarisation
EPDSAE : Etablissement Départemental pour Soutenir, Accompagner, Eduquer
ESAT : Etablissements et Services d'Aide par le Travail
ESSMS : Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux
FALC : Facile A Lire et à Comprendre
FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé
FEI : Fiche d'Evènement Indésirable
HAD : Hospitalisation A Domicile
HAS : Haute Autorité de Santé
IDEL : Infirmier Diplômé d'Etat Libéral
IFSI : Institut de Formation Soins Infirmiers
IMAGO : Logiciel permettant la traçabilité du dossier unique de l'utilisateur
IME : Institut Médico-Educatif
IMPRO : Institut Médico Professionnel
IRTS : Institut Régional du Travail Social
MAS : Maison d'Accueil Spécialisée
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
MNA : Mineur Non Accompagné
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONU : Organisation des Nation Unis
PPI : Projet Personnalisé Individuel
QVCT : Qualité de Vie et Conditions au Travail
RBPP : Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles
RETEX : aussi appelé retour d'expérience ou rex, RETEX est une méthode visant à analyser et partager les éléments positifs ou négatifs relatifs à un événement pour en tirer des enseignements. Il s'inscrit dans une démarche d'apprentissage et d'amélioration continue. Il permet de comprendre la cause d'un problème ou la réussite d'un projet afin d'optimiser les futures pratiques
RH : Ressources Humaines
S3A : Symbole d'Accueil d'Accompagnement et d'Accessibilité

S4A : Service d'Accompagnement, d'Apprentissage et Aide à l'Autonomie
SAAP : Service d'Aide et d'Accompagnement à la Parentalité
SAMO : Service d'Accompagnement en Milieu Ouvert
SAMSAH : Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile
SISEP : Service d'Insertion Social et Professionnelle
STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
TSA : Trouble du Spectre de l'Autisme
UDAPEI : Union départementale des amis et parents d'enfants inadaptés
UNAPEI : Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés

ANNEXES

ANNEXE 1 : IDENTITE DES ETABLISSEMENTS

Nom de l'établissement	EAM du Chemin Vert
Adresse	Rue du Chemin Vert
Code postal	59199
Ville	Hergnies
Téléphone	03 27 32 95 20
Email	FAM-ch-vert@apei-val-59.org
Site Web	https://www.apei-valenciennes.org
Directeur	Monsieur François Cabezon
Type d'établissement	Foyer d'accueil médicalisé
Agrément	• 22 personnes en internat permanent • 2 accueil temporaire
N° FINESS	590044509

Nom de l'établissement	Foyer de vie Hélios
Adresse	33 rue Jean Jaurès
Code postal	59199
Ville	Hergnies
Téléphone	03 27 32 47 47
Email	Foyer-helios@apei-val-59.org
Site Web	https://www.apei-valenciennes.org
Directeur	Monsieur François Cabezon
Type d'établissement	Foyer de vie
Agrément	• 40 places en internat permanent • 25 places en accueil de jour, dont 10 en aménagement creton • 4 en accueil d'urgence
N° FINESS	590033353

ANNEXE 2 : SCHEMA REGIONAL ET DEPARTEMENTAL

Le plan régional de santé constitue un outil stratégique visant à garantir l'efficacité et la qualité des services de santé au niveau régional. Il se concentre sur six orientations majeures, définies en fonction des besoins spécifiques de la population et des priorités de santé publique. En se basant sur ces orientations, le plan régional de santé vise à orienter les actions et les politiques de santé régionales pour répondre aux défis actuels et futurs en matière de santé.



Schéma départemental 2018-2022, complété de la démarche "Territoires 100% inclusif"

En 2018, le département du Nord a formalisé son schéma unique des solidarités humaines. Ce schéma se décompose en 6 axes opérationnels :

1. Agir autrement avec les personnes en prenant appui sur les compétences et responsabilités de chacun,
2. Mobiliser les ressources des territoires dans leur diversité, réduire les inégalités de ressources territoriales dans une perspective inclusive
3. Privilégier la vie à domicile ou au sein de son environnement familial et social
4. Personnaliser l'intervention et faciliter les logiques de parcours
5. Transformer l'offre de service et renforcer son accessibilité
6. Gouvernance et animation territoriales.

En 2019, dans le cadre de sa politique en faveur de l'autonomie, le Département du Nord s'est engagé dans la démarche "territoires 100% inclusifs" aux côtés de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, de l'Éducation nationale et de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France. Il rejoint ainsi une dynamique nationale à laquelle contribuent une dizaine de Départements.

C'est dans ce contexte que le Département déploie son action visant ainsi un projet de société qui inclut tous ses membres.

Pour amorcer ce renversement dans la manière d'appréhender la perte d'autonomie, des projets et des actions concrètes sont déployés autour de 7 axes :

- Soutenir l'Éducation et accueillir de la crèche à l'université
- Permettre l'accès à un chez soi adapté et choisi
- Faciliter l'accès à l'emploi
- Favoriser la participation à la vie de la Cité
- Faciliter l'accès aux droits et aux soins
- Soutenir la fluidité dans les parcours de vie
- Promouvoir la responsabilité sociale des employeurs

<https://lenord.fr/espace-documentaire/schema-unique-des-solidarites-humaines-2018-2022>

ANNEXE 3 : PROJET ECO-CITOYENNETE

BON POUR MA SANTÉ/BON POUR LA PLANÈTE

Notre environnement dépend de chacun d'entre nous...

Le projet éco-citoyen existe maintenant au foyer depuis quelques années. Les résidents sont sensibilisés à l'importance de préserver la nature et l'environnement.

Nous souhaitons développer et accentuer l'importance que chacun d'entre nous accorde à cet esprit "ECO-CITOYEN".

Nous avons mis en place, au cours de ces différentes années, plusieurs actions pédagogiques qui permettent de sensibiliser les personnes que nous accompagnons.

Ces actions se présentent sous différentes formes :

- Sensibilisation des résidents, sous forme de réunions participatives (échanges, jeux de rôle etc...).
- Rappeler aux résidents certains réflexes : fermer les robinets lors du brossage des dents, après avoir pris sa douche, éteindre les lumières ainsi que le matériel électrique personnel doivent devenir spontanés et instinctifs.
- Le tri sélectif est quant à lui devenu un élément incontournable de notre vie en collectivité. Un constat récent met en évidence certains progrès encore perfectibles... des oublies caractérisées par des refus de débarrasser les poubelles par les professionnels de la SUEZ nous permettent de constater qu'un effort collectif est encore indispensable.
- Nous visitons de façon ponctuelle le centre de tri d'ANZIN. Les résidents participent à des petits jeux et tests afin d'accentuer leurs connaissances.
- Les ambassadeurs du tri interviennent au Foyer et effectuent quelques rappels importants à respecter.
- Une semaine sur la thématique du développement durable est organisée chaque année.

Ces petits gestes du quotidien sont devenus des habitudes essentielles que nous devons impérativement poursuivre. Une nouvelle dynamique doit être impulsée afin de travailler dans la continuité de ce projet indispensable à notre planète.

Point capital : créer des **MAISONS« ECO-RESPONSABLES»**

NOUS SOUHAITONS DEVELOPPER CE PROJET AUTOUR DE DEUX GRANDS AXES.

- **Confectionner des savons :**

Plusieurs membres du personnel du Foyer de Vie Hélios et de l'EAM du Chemin Vert ont été formés à la fabrication de produits d'hygiène (savon)

L'atelier qui se caractérise par l'apprentissage et la fabrication de savon, avec les résidents du foyer à remporter un grand succès au marché de Noël, Nous souhaitons que cet atelier puisse être pérenniser et proposé chaque semaine. L'achat de gel douche sera alors remplacé par la matière première des savons.

En concertation et en travail étroit avec la direction, nous avons établi un cahier des charges en appliquant les différentes recommandations développées lors de cette formation. Notre rôle est d'expliquer aux résidents

- **Limiter les déchets en plastique :**

- ✓ Investir dans des carafes d'eau ou fontaines, le test avec la venue du bistr'eau lors de la semaine sur le développement durable, s'est montré très concluant,
- ✓ Traçabilité au niveau du nettoyage (chaque soir au lave-vaisselle) cette action peut être la tâche d'un résident,
- ✓ Achat de brosses à dents bambou, recyclables ou brosses à dents électrique à têtes changeables,
- ✓ Installer des bacs dans les différents lieux tel que la salle de bain, les infirmeries... ces bacs permettront de faire le tri entre les déchets papiers et ménagers.
- ✓ Toutes les maisons seront équipées d'affichage simplifié pour aider les résidents et membres du personnel à bien trier.
- ✓ Proposer dans chaque maison pour un résident, qui sera l'ambassadeur chargé de veiller et vider les poubelles bien triées. **(L'éducateur de service sera le garant et le responsable de la bonne application de cette tâche).**
- ✓ Vérifier que les lumières et télévision sont éteintes avant de partir en atelier, Là encore l'éducateur sera garant et exemplaire,
- ✓ **Formation sur le compost**
- ✓ Nettoyons la nature lors de la marche inter-foyers.

Propositions :

Installation de système simple permettant d'allier *économie et écologie* :

- ✓ Certains résidents ne supportent pas de dormir dans le noir. Nous proposons donc d'installer des veilleuses afin de répondre à leurs besoins et de réaliser un **ECO-BÉNÉFICE**.
- ✓ Petite sensibilisation auprès du personnel éducatif et général sur le tri des poubelles...jeu par petits groupes 30mn avant la fin d'un service....

Projet Eco-citoyen en FALC

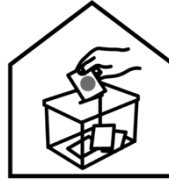


Pourquoi je le fais ?

Je suis un citoyen

Être citoyen Cela veut dire :

Je suis une personne qui participe à la vie de la société



Je veux agir pour ma planète

Agir veut dire : faire des choses pour ma planète.



Je veux une planète plus saine

Cela veut dire : je veux une planète plus propre



Si ma planète est plus propre.

C'est bon pour ma santé

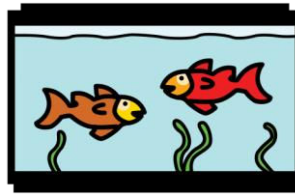


Par exemple :

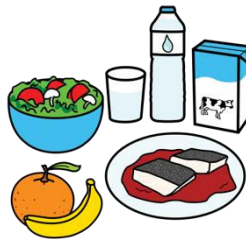
- Moins de plastique dans la mer



- Les poissons vivront bien

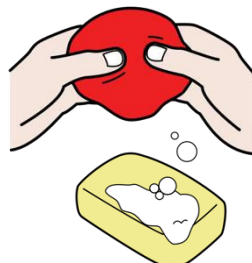


- Mon repas sera meilleur.

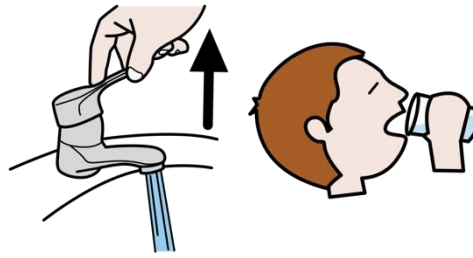


Comment j'agis pour la planète ?

Je fabrique mes savons



Je bois l'eau du robinet



J'utilise moins de plastique.



Je fais attention aux déchets alimentaires



Par exemple
Je donne mes épluchures aux lapins



Je recycle les déchets.



Par exemple

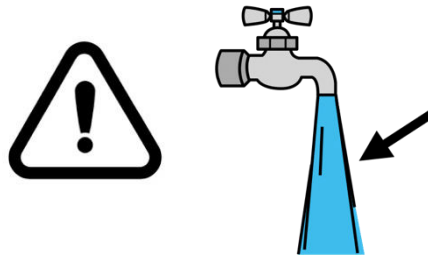
- Je mets le marc de café dans le composteur



Je ramasse les déchets dans la nature.

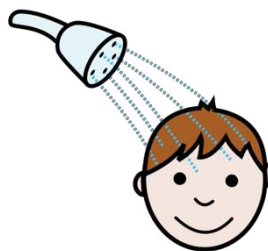


Je fais attention à l'eau :

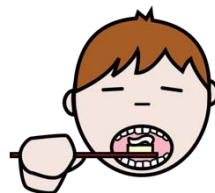


Par exemple

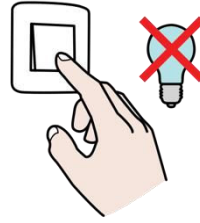
- Quand je prends ma douche.



- Quand je me brosse mes dents.



Je sors de la pièce
J'éteins les lumières.



Où je le fais ?

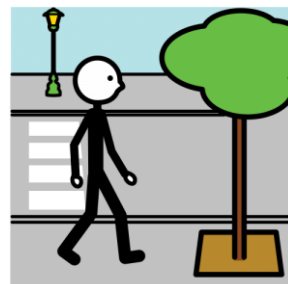
A l'endroit où je vis.



Dans la forêt



Quand je fais des marches nature...



Avec qui je le fais ?

Les résidents du foyer de vie Hélios.



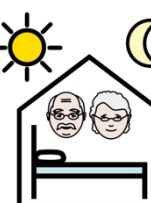
Tout le personnel du foyer de vie Hélios.



Les ambassadeurs du tri expliquent comment trier les déchets.



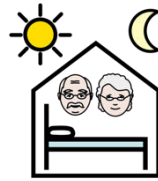
L'EHPAD de Saint Amand est une maison de   retraite.



D'autres foyers
Par exemple :
- Le foyer les peupliers



- Le foyer de Cantin en Belgique



- L'association Les bouchons du Hainaut.



Quand je le fais ?

Les gestes doivent devenir des habitudes
Cela veut dire :
Je dois faire ces gestes tous les jours.



Est-ce c'est une nouvelle action dans mon Établissement ?

Au foyer Hélios



Je trie les poubelles



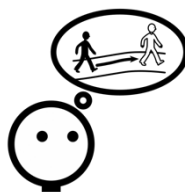
Je ramasse les papiers



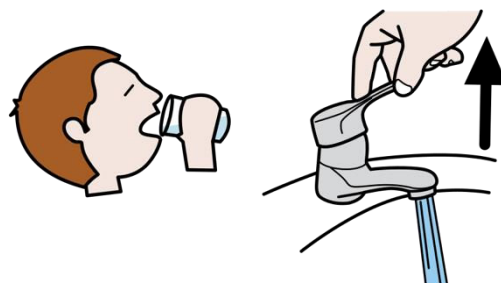
Je ramasse les mégots de cigarettes.



Maintenant je veux aller plus loin.



Je veux boire de l'eau du robinet.



Je veux fabriquer mes savons



Je veux recycler mes déchets.



Je veux utiliser moins d'électricité



Est-ce que d'autres personnes pourront le faire aussi ?

Le foyer de vie Hélios c'est :



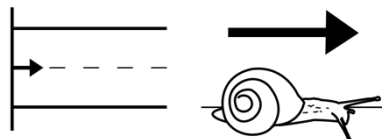
5 Unités .



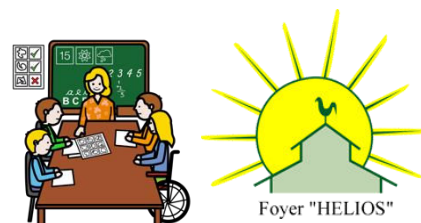
Le projet c'est d'abord pour 2 maisons.



Nous voulons commencer doucement



Pour mieux expliquer aux autres résidents du
foyer de vie Hélios.
C'est notre projet au foyer de vie Hélios



Nous voulons être les ambassadeurs de l'éco-citoyenneté
Cela veut dire
Expliquer le projet
Montrer l'exemple à tout le monde



ANNEXE 4 : LA PERSONNE DE CONFIANCE

	Personne de confiance Établissement médico-social
Qui peut l'être ?	Toute personne majeure de l'entourage de la personne accompagnée : • Un parent • Un proche • Le médecin traitant La personne de confiance peut être différente de la personne à prévenir.
Quel est son rôle ?	• Accompagnement et présence : ▪ La personne de confiance peut : - Être présente à l'entretien pour la conclusion du contrat de séjour, - Accompagner dans les démarches liées à la prise en charge médico-sociale, - Assister aux entretiens médicaux prévus dans le cadre de la prise en charge médico-sociale pour aider dans les décisions. ▪ Aide pour la compréhension des droits de la personne accompagnée : - Cette personne sera consultée par l'établissement ou le service qui prend en charge la personne accompagnée au cas où cette dernière rencontre des difficultés dans la compréhension de ses droits. - Exercer les missions de personne de confiance comme mentionnée à l'article L 1111-6 du CSP. Elle peut disposer des directives anticipées et les transmettre au corps médical.
Qui peut la désigner ?	Toute personne majeure accompagnée par un ESMS. La désignation de la personne de confiance n'est pas une obligation mais <u>un droit</u>. Les majeurs protégés sous <u>tutelle à la personne</u> doivent, préalablement, à la désignation de leur personne de confiance, obtenir l'autorisation du conseil de famille s'il est constitué ou du juge des tutelles (art L311-5-1 du CASF).
Quand la désigner ?	La personne de confiance peut être désignée à tout moment de la prise en charge en ESMS. La désignation est valable sans limitation de durée. La personne désignée comme personne de confiance dans le sanitaire n'est pas automatiquement la personne de confiance en ESMS, il est donc nécessaire de procéder à une désignation distincte.

Comment la désigner ?	Par écrit et co-signée par la personne désignée sur le formulaire mis à disposition par l'APEI et joint à la notice d'information. La personne de confiance peut être révoqué à tout moment selon les modalités décrites précédemment.
Comment donner l'information à la personne accompagnée ?	► La délivrance de l'information : - Est réalisée 8 jours au moins avant l'entretien d'admission permettant la signature du contrat de séjour, le directeur d'établissement (ou son représentant) informe la personne prise en charge de la possibilité de désigner une personne de confiance. - Est faite à la personne ou à son représentant légal, par le biais d'une notice d'information et des explications orales adaptées au degré de compréhension. - Cette notice d'information est annexée au livret d'accueil. ► La preuve de la délivrance datée et signée par le directeur d'établissement (ou son représentant) et la personne accueillie ou son représentant légal. Une copie est remise à la personne, l'original est conservé dans le dossier de la personne. Dans les établissements accompagnant des mineurs, cette proposition de désignation se fait à la majorité.
Comment faire connaître ce document ?	Soit la personne informe la structure et l'équipe la prenant en charge qu'elle a désigné une personne de confiance. Soit la structure accueillant la personne vérifie cette information. La personne peut conserver une copie de sa désignation.
Quel est la différence entre la personne de confiance et le tuteur ?	La personne de confiance a une mission <u>d'aide et de conseil</u>, c'est un témoin. Elle ne peut pas prendre de décision à la place ou au nom de la personne protégée. Le tuteur représente la personne protégée c'est-à-dire qu'il agit au nom de la personne en l'informant et en l'associant en fonctions de ses capacités et dans le respect de ses choix. Deux cas de figure se présente : ▪ La personne protégée prend elle-même la décision si elle est en capacité de le faire

	▪ La personne protégée n'est pas apte à exprimer sa volonté, le tuteur à la personne prend la décision. Si une personne de confiance a été désignée avant la mise en place de la mesure de tutelle, il appartient au juge des tutelles de confirmer sa mission ou de la révoquer. Si la nomination de la personne de confiance intervient après l'ordonnance de mise sous tutelle, l'autorisation du juge des tutelles est nécessaire. Aussi, le tuteur ne peut pas être personne de confiance pour son protégé.
--	--

ANNEXE 5 : PROCEDURE PLAINTES ET RECLAMATION – FALC



APEI
du Valenciennois
Les Jeunes à l'Œuvre

Je suis content





NOUS AUSSI
ASSOCIATION FRANÇAISE DES PERSONNES HANDICAPÉES INTELLECTUELLES

Je ne suis pas content



Je suis content : 

- Je prends la feuille à remplir 
- Je sais écrire 

Je note pourquoi je suis content
Par exemple :

 - Je mange bien
 - Les éducateurs m'écoutent
 - Je suis content des services proposés

Par exemple : les activités
- Je ne sais pas écrire 

Je demande à un ami pour m'aider à écrire.
Cela s'appelle de la Pair-aidance


- Je mets le document dans la boîte 

La boîte est en dessous de l'affiche
- Le référent qualité va lire les documents
Le référent qualité
C'est : 
- Le référent qualité va expliquer au Directeur tout ce qui va bien 

Je ne suis pas content : 

- Je prends la feuille à remplir 
- Je sais écrire 

Je note pourquoi je ne suis pas content
Par exemple :

 - Je ne mange pas bien
 - Les éducateurs ne m'écoutent pas
 - Je ne suis pas content des services proposés

Par exemple : les activités
- Je ne sais pas écrire 

Je demande à un ami pour m'aider à écrire.
Cela s'appelle de la Pair-aidance


- Je mets le document dans la boîte 

La boîte est en dessous de l'affiche
- Le référent qualité va lire les documents
Le référent qualité
C'est : 
- Le référent qualité va expliquer au Directeur tout ce qui ne va pas bien 



Document écrit par DELBECQ Danie, PRUVOT Ludovic, ER RAJAOUI Lahcen
Document relu par BOUET Moïse, DEMADE Christophe, GRABEL Laurent

© Logo européen de la méthode « facile à lire » : Inclusion Europe.
Plus d'informations à l'adresse suivante : www.inclusion-europe.org